HAL open science

Angélique Du Coudray, une femme savante

Typhenn Jeanroy

To cite this version:

Typhenn Jeanroy. Angélique Du Coudray, une femme savante : Une sage-femme révolutionnaire ?. Education. 2019. hal-02374534

HAL Id: hal-02374534

https://univ-fcomte.hal.science/hal-02374534

Submitted on 21 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Mémoire

présenté pour l'obtention du Grade de

MASTER

« Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation »

Mention 2nd degré, Professeur des Lycées et Collèges, Professeur d'Histoire-Géographie

Angélique Du Coudray, une femme savante

Une sage-femme révolutionnaire ?

présenté par
JEANROY Typhenn

Sous la direction de :
DAUSSY BARRAL-BARON Marie

Grade :
Maître de conférences en histoire moderne
Centre Lucien Febvre (EA 2273)
Université de Franche-Comté

Année universitaire 2018-2019

Remerciements

Je tiens à remercier tout particulièrement Marie Daussy Barral-Baron pour l'enthousiasme qu'elle a manifesté à l'endroit de mon sujet et à la bienveillance dont elle a fait preuve tout au long de la conception de ce travail.

Sommaire

Sommaire
Introduction

Partie I : Angélique Du Coudray, la réponse aux maux du siècle ?

1. Un état des lieux alarmant
2. La prise de conscience de l'État et le soutien qui en découle
3. Le soutien de l'Église : l'impérieuse nécessité de sauver des âmes innocentes

Partie II : Féminité et travail scientifique

1. Apprendre et travailler par le biais des hommes
2. Être constamment soumise aux critiques
3. La féminité au service de l'obstétrique ?

Partie III : Angélique Du Coudray, l'art de révolutionner l'enseignement obstétrique ?

1. La mise en place des cours par la « sage-femme itinérante »
2. L'Abrégé : enseignement traditionnel, apports nouveaux
3. La Machine, une innovation pédagogique unique

Conclusion

Création d'une séquence pédagogique: Angélique Du Coudray, une femme de science

Bibliographie
Annexes
Table des matières

Introduction

« Les divinités partirent après s'être changées en musiciennes, et Khnoum[1] les accompagnait comme porteur. Elles parvinrent à la maison d'Ouserrê, et elles le trouvèrent debout, le pagne à l'envers. Elles lui présentèrent leurs colliers munit et leurs sistres. Il leur dit alors : « Mesdames, voyez, c'est la femme qui est dans la douleur parce que son accouchement est difficile ». Elles répondirent : « Laisse-nous la voir, car nous savons accoucher ». Il leur dit alors : « Avancez ! » Elles approchèrent de Reddjédet et refermèrent la chambre derrière elles »[2] .

Le récit de l'accouchement de Reddjédet, issu du conte des enfants Ré, évoque de manière toute particulière des traits caractéristiques de la science obstétrique. L'accouchement apparaît comme un acte essentiellement féminin. Le fait que les déesses[3] ferment la porte devant l'homme, le prouve. La femme en couche est toujours uniquement accompagnée de femmes, suivantes, servantes. L'accouchement avait lieu dans un pavillon de naissance, un *mammisi*[4]. L'exclamation « *Nous savons accoucher !* » et ce passage décrivent avec beaucoup de réalisme l'emplacement occupé par les sages-femmes autour de la parturiente[5]. Ils reflètent l'existence de sages-femmes en Égypte ancienne. La présence des déesses, marque également la dépendance de l'obstétrique à des pratiques magico-religieuses[6].

Dans les sociétés grecques, seules les *olympias* avaient accès aux corps des femmes. Ce sont les héritières des prêtresses, vouées aux cultes des déesses de la fécondité. Leur pratique reste empreinte de théurgie. Toutefois, l'accès à ce statut est très réglementé. Il faut avoir eu des enfants

---

[1] Dieu qui contrôlait les crues du Nil et puissance créatrice.

[2] Mathieu Bernard, *Les contes du Papyrus Westcar ou Khéops et les magiciens,* Archéologie des Sociétés Méditerranéennes, Université Montpellier 3 Paul-Valéry, 2013, p.11.

[3] Isis, déesse représentant la mère et l'épouse idéale, protectrice des enfants et des mères.
Nephthys, soeur d'Isis, déesse protectrice des morts.
Héqet, déesse protectrice des femmes en couches, donne le souffle de la vie.
Meskhenet, personnification des assises du monde.

[4] Édifice construit à proximité d'un temple, représentant le mythe de la naissance.

[5] « Isis se plaça devant elle, Nephthys derrière elle, tandis que Héqet activait la mise au monde », *Ibid,* p.12.

[6] Pour prévenir du mauvais sort, les sages-femmes donnaient aux femmes en couche, une amulette à l'effigie de Thouéris, déesse protectrice de l'accouchement.

ou être ménopausée[7]. La première femme experte en obstétrique est mentionnée par Platon[8]. Il nous apprend que la mère de Socrate, Phaenarète était « *la femme dont son fils avait mis au point la maïeutique, une méthode destinée à extraire de ses interlocuteurs un raisonnement logique, comme sa mère extrayait elle-même les bébés à naître du ventre de leur mère* »[9].

C'est ainsi uniquement au travers du récit des accoucheuses, que les hommes ont accès au savoir relatif aux maladies et à l'anatomie féminine. Le plus célèbre d'entre-eux, Hippocrate[10] consacre huit ouvrages à l'obstétrique dont le traité le plus important s'intitule *Des maladies des femmes*[11].

De l'autre côté de la Méditerranée, les praticiennes sont les *obstetricie*, citadines, respectées et très instruites. Elles se livrent à l'exercice de la médecine de la même façon que les hommes. C'est à leurs côtés que les hommes apprennent la pratique des accouchements, dans le but de parfaire leurs connaissances. Les autres sages-femmes sont appelées *medicae.* Ce sont des esclaves au service d'obstétriciennes romaines ou affranchies, qui agissent dans le cadre de la physiologie et dont le recours aux pratiques magiques et superstitieuses est courant. Pline l'Ancien[12] livre les recettes populaires les plus utilisées pour délivrer les femmes. Il était notamment recommandé de placer la patte droite d'une hyène sur le ventre de la femme enceinte, pour accélérer le travail.

En théorie, la science obstétrique connaît son apogée sous la plume de Soranos d'Éphèse[13]. Son oeuvre, *Maladies des femmes*[14], se compose de 4 livres dont le premier expose les qualités attendues des sages-femmes et met en valeur la version podalique interne[15].

Le XIème siècle signe l'apparition du premier véritable manuel d'obstétrique. Il est l'oeuvre

---

[7] Loi athénienne, IVème siècle avant JC.

[8] Platon (428 av. JC -348 av. JC), philosophe de la Grèce Antique.

[9] Platon, *Euthydème,* 390 av. JC.

[10] Hippocrate (460 av. JC- 377 av. JC), philosophe et médecin fondateur de l'école hippocratique.

[11] Littré Emile, *Oeuvres complètes d'Hippocrate*, Paris, Baillière, 1853.

[12] Pline l'Ancien (26 ap. JC- 79 ap. JC), écrivain romain.

[13] Soranos d'Éphèse (IIème siècle ap. JC), médecin d'origine grec ayant exercé à Rome.

[14] Burguière P, Gourevitch D, Malinas Y, *Soranos d'Éphèse, Maladie des femmes*, Paris, Les Belles Lettres, 1988.

[15] Présentation du nouveau-né à l'entrée du bassin.

d'une femme, Trotula de Salerne[16], avec son ouvrage nommé *Les maladies des femmes avant pendant et après l'accouchement.* Cette lumière contraste avec l'obscurantisme qui se dégage de la pratique quotidienne. Les accoucheuses sont appelées ventrières[17]. Leur savoir est empirique et se transmet de mère en fille, de tante en nièce. Sans diplôme obligatoire, il est uniquement nécessaire d'appartenir à la paroisse. Ces ventrières ont l'autorisation de l'Église pour pratiquer l'ondoiement du nouveau-né, une cérémonie simplifiée du baptême qui intervient en cas de risque imminent de décès du nouveau-né. Ce rituel consiste à verser de l'eau sur la tête de l'enfant et à l'accompagner d'une parole sacramentelle « Je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit ».

Ces ventrières sont assimilées à des guérisseuses, car elles utilisent des remèdes à base de plantes[18]. Elles s'attirent ainsi la méfiance des médecins et de l'Église. Selon eux, les plantes aident à diminuer la fertilité et provoquent des avortements. En France, l'Église vient interdire le savoir du Moyen-Orient aux guérisseuses qui restent dans leurs pratiques magico-empiriques. Cette situation convient très bien aux médecins qui avaient besoin de neutraliser ce savoir de femme, pour construire le leur, de manière rationnelle et s'approprier définitivement le corps féminin.

Le contexte religieux troublé du XVème siècle est à l'origine des vagues de chasses aux sorcières. Elles prennent le modèle de l'Inquisition, que l'Église a organisée pour lutter contre les hérésies. Les guérisseuses, vues comme des sorcières, sont traitées comme des hérétiques et nombreuses d'entre elles périssent sur les bûchers, entre 30 000 à 50 000, pour trois siècles en Europe.

L'exploration du corps grâce aux dissections[19] débouche sur une nouvelle conceptualisation du corps, de la vie et de l'enfantement, qui s'accompagne d'une désacralisation du corps humain.
La figure de la Renaissance médicale, Ambroise Paré[20] publie en 1550, *Une brève collection de l'administration anatomique*, à la suite de laquelle figure *La manière de conjoindre les os et d'extraire les enfants tant morts que vivants du ventre de la mère, lorsque la nature de osi ne peut*

---

[16] Trotula de Salerne (?- 1095), médecin italienne.

[17] Mot dérivé du latin *venter* qui désigne le ventre. Il fut accepté durant près de trois siècles (1200-1480).

[18] La mandragore était très souvent prise sous forme de jus. Elle conférait un pouvoir ocytocique, soit elle accélérait la diffusion de l'ocytocine, hormone qui agit sur les muscles de l'utérus.

[19] Il faut noter l'importance de Léonard de Vinci (1452-1519) et d'André Vésale (1514-1564), tout deux connus pour leurs dissections et leurs schémas et dessins accompagnants.

[20] Ambroise Paré (1510-1590), chirurgien et anatomiste français.

venir à son effet[21]. Il réintroduit de façon explicite la version podalique interne.

C'est ainsi qu'est reconnu médicalement, le corps des sages-femmes. Cette évolution se cadre également dans l'étymologie du terme. Du latin *sapiens*, lui même dérivé du verbe *sapere* qui signifie savoir, il désigne « qui a la connaissance des choses » ou « expert en son art ». De ce fait, un antagonisme se crée entre sages-femmes, médecins, chirurgiens et de fortes personnalités émergent qui, par leurs écrits et rayonnement marquent la pratique obstétricale.

La plus célèbre d'entre-elles est sans conteste Louise Bourgeois[22]. Sage-femme de la Reine Marie de Médicis, elle rédige en 1609, un ouvrage fondé sur ses observations[23]. Ce traité détaille un grand savoir clinique, découlant d'une longue expérience, armée d'une réflexion. Elle a étudié l'ouvrage d'Ambroise Paré et pratique la version podalique interne. Elle exhorte ainsi les sages-femmes à faire appel aux chirurgiens, dès que la difficulté s'annonce. Première d'une lignée de sages-femmes instruites, elle bénéficie d'une expérience et d'une dextérité que les médecins et chirurgiens de son époque n'avaient pas. Toutefois, son ouvrage reste imprégné des théories des humeurs et contient des recettes à caractère magique[24].

Si la théorie obstétrique brille par son érudition, la pratique quotidienne n'observe aucune rupture avec celle du Moyen Âge. Les matrones restent les principales accoucheuses. Du latin *mater* signifiant mère, il est attesté pour la première fois en 1340 dans le Miracle de Nostre Dame[25] et signe sa dernière mention dans une lettre de Madame de Sévigné, datant d'octobre 1671[26].
En 1690, dans son *Dictionnaire Universel*[27], Antoine Furetière présente le terme de gynécologie

---

[21] Paré Ambroise, *Briesve collection de l'administration anatomique,* Paris, Delamontage, 1550.

[22] Louise Bourgeois (1563-1636), sage-femme française, mariée à Martin Boursier, élève d'Ambroise Paré.

[23] Bourgeois Louise, *Observations diverses sur la stérilité, perte du fruit, fécondité, maladies des femmes et des enfants nouveaux nay*, Paris, A. Saugrain, 1609.

[24] « Sitost qu'une femme est délivrée si elle a eu un grand travail, l'on la doit mettre dans la peau d'un mouton noir, puis luy couper la gorge dans la peau pour la frotter du sang, et fait que ce sang que l'on tient melancolic, chasse aussi le sang melancolic et mauvais » - *Ibid.*

[25] De Coinci Gautier, *Miracles de Nostre Dame,* Paris, Get U. Robert, I, 92.

[26] « Mon Dieu, ma bonne, que votre ventre me pèse ! et que vous n'êtes pas seule qu'il fait étouffer ! Le grand intérêt que je prends à votre santé me ferait devenir habile, si j'étais auprès de vous. Je donne des avis à la petite Deville qui feraient croire à Mme Moreau que j'ai eu des enfants. En vérité, j'en ai beaucoup appris depuis trois ans. Mais j'avoue qu'auparavant cela l'honnêteté et la préciosité d'un long veuvage m'avaient laissée dans une profonde ignorance ; je deviens matrone à vue d'oeil ».

[27] Furetière Antoine, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots François tant vieux que modernes et termes de toutes les sciences et des arts*, Paris, A. et R. Leers, 1690, p.1285.

par « en termes de matrone » et la définit ainsi : « Matrone est aussi le nom de celle qu'on appelle proprement sage-femme, qui a estudié en Anatomie ».

Aucun texte ne permet de parler d'une organisation spécifique de la profession des sages-femmes en France. Les matrones se démarquent par un manque de connaissance et de formation évident qui entraîne des conséquences irréversibles pour la population française. Mais, le XVIIIème siècle apparaît alors comme un siècle de prise de conscience. L'État se rend compte de la nécessité de changer les choses, en encadrant la pratique des sages-femmes. C'est dans ce contexte qu'intervient Angélique Marguerite Le Boursier Du Coudray.

Elle naît dans la province d'Auvergne, à Clermont-Ferrand, en 1712. En 1737, elle part pour la capitale dans le but d'y faire un apprentissage pour devenir accoucheuse. Elle suit deux années de formations auprès d'Anne Bairsin, jurée sage-femme du Châtelet de Paris. Le 26 septembre 1739, elle obtient ses grades puis devient jurée sage-femme, le 21 février 1740. Elle s'établit ensuite dans la capitale et y reste seize années durant.

En 1755, elle prend le chemin du retour et commence à travailler en Auvergne, suite à la sollicitation M. De Tiers. Ce seigneur auvergnat a besoin d'elle pour accoucher de pauvres femmes dans le besoin. Sa fonction la conduit dans de lointaines paroisses rurales qui n'ont jusqu'alors jamais reçu aucun secours. Les femmes lui parlent[28] et elle découvre les infirmités que ces dernières ont conservées à la suite d'accouchements mal réalisés.

Bouleversée par ce constat et forte de son expérience, elle cherche des solutions pour réparer et prévenir les erreurs des matrones. C'est de cette première pensée que part l'initiative formatrice d'Angélique Du Coudray. Elle se déploie à l'aide d'une pédagogie nouvelle et de soutiens jusqu'alors jamais mis en place. Ces moyens inédits la conduisent sur les routes du Royaume de France durant 25 ans.

Mais, être une femme et pratiquer les sciences n'est pas chose aisée et le personnage d'Angélique Du Coudray n'échappe pas aux critiques. L'idée qu'une femme soit à l'initiative de

[28] « Je ne puis dire le nombre de celles qui m'exposèrent leur triste situation » - Du Coudray Angélique, *Abrégé de l'art des accouchemens, dans lequel on donne les préceptes nécessaires pour le mettre heureusement en pratique*, Paris, Delaguette, 1759, avant-propos, VI.

l'oeuvre majeure du XVIIIème siècle en matière d'obstétrique, dérange.

Par quels moyens le personnage d'Angélique Du Coudray, femme, savante et fine pédagogue apporte-t-il un esprit novateur à la discipline obstétrique malgré les freins liés à la féminité ?

En premier lieu, il sera question de la prise de conscience des institutions du temps, de la nécessité de recourir au savoir de la sage-femme, puis nous interrogerons Angélique Du Coudray dans sa nature de femme savante et en dernier lieu, nous consacrerons notre étude à l'apport pédagogique de la maîtresse sage-femme.

Partie 1 : Angélique Du Coudray, la réponse aux maux du siècle ?

« Madame, notre siècle doit la remercier de lui avoir destiné une personne aussi nécessaire »[29]

1. Un état des lieux alarmant

L'entreprise formatrice d'Angélique Du Coudray commence grâce à un état des lieux de la condition des femmes en couche et de la formation des accoucheuses. La sage-femme expose le constat des diverses situations rencontrées, au cours de son périple auvergnat en 1755, dans son *Abrégé.*

> Je leur ferois du moins sentir la nécessité de demander du secours assez tôt, pour sauver la mère et l'enfant, secours dont les villes ne manquent pas .. [30]

En effet, les villes constituent les espaces les mieux fournis en sages-femmes. Il n'existe qu'un seul lieu de formation, qui est l'office des accouchées de l'Hôtel-Dieu de Paris. C'est la première maternité de France, ouverte depuis 1630. Toutefois, elle n'accueille que très peu d'apprentisses et chacune d'elle décide d'exercer à Paris[31]. Jacques Gélis parle ainsi de Paris et du désert obstétrical[32].

Il n'y a pas d'école comparable en province. Des tentatives ont été mises en place, mais elles se soldent par des échecs. Pour ses raisons, le règlement de l'Office des accouchées est réformé en 1735. Les effectifs sont doublés et deux cours simultanés sont instaurés. Le premier est destiné aux sages-femmes désirant s'installer à Paris, l'autre aux sages-femmes souhaitant exercer en province.

---

[29] *Lettre d'un citoyen amateur du Bien public,* 1777, p.15.

[30] Du Coudray Angélique, *Abrégé de l'art des accouchemens, dans lequel on donne les préceptes nécessaires pour le mettre heureusement en pratique*, Paris, Delaguette, 1759, avant-propos, VII.

[31] Une enquête réalisée en 1729 et 1730 par le procureur général Joly de Fleury indique que « presque toutes celles qui font leur apprentissage à l'Hôtel-Dieu sont de Paris et y restent ».

[32] Gélis Jacques, *La sage-femme ou le médecin*, Paris, Fayard, 1988, p.61.

Ensuite, il leur est demandé de préciser leur choix et ce sont les grandes villes qui sont favorisées, car elles sont présumées être le plus dans le besoin. Les *Statuts et règlements pour les chirurgiens de province*[33] appuient ce constat en imposant que les accoucheuses suivent deux années d'apprentissage auprès d'une maîtresse sage-femme en ville ou une formation de 3 mois à l'Hôtel-Dieu de Paris. Ils distinguent également trois catégories de sages-femmes, toutes actives en ville.

Les sages-femmes pensionnées[34] par les communautés urbaines détiennent des charges publiques et reçoivent une rétribution prévue par contrat. Elles appartiennent en majorité à l'artisanat urbain et sont femmes de cordonniers, chaudronniers, maçons et sont également bourgeoises. Aux yeux des magistrats qui instituent leurs charges, elles sont exclusivement au service des habitants de la ville. Pour preuve, lorsqu'une sage-femme est demandée pour un cas grave à l'extérieur de la ville, celle-ci doit obtenir une autorisation en bonne et due forme du magistrat. Ce dernier craint toujours qu'une femme de la ville ait besoin d'aide. Les sages-femmes du pauvre[35] ne sont titulaires d'aucune charge municipale et n'ont aucune sécurité d'emploi. Leur rémunération varie en fonction du nombre d'accouchements réalisés au cours de l'année. En plus de leur rôle médical, elles ont un rôle social indéniable, puisqu'elles prêtent assistance aux femmes et filles des quartiers les plus défavorisés de la cité. Les sages-femmes libérales[36] exercent cette fonction pour gagner de l'argent et non par pure vocation. Elles sont souvent femmes de chirurgien, filles de sages-femmes ou cottoient le milieu médical urbain.

> … mais qui seroit très nécessaire dans les Campagnes, où l'habileté d'un chirurgien appelé trop tard, devient souvent inutile, ne pouvant qu'être le spectateur de deux victimes expirantes. [37]

Angélique Du Coudray remarque que la présence de sages-femmes en campagne est minimale et que leur formation est inexistante. Ce sont les matrones qui pratiquent l'accouchement. L'importance de cette figure tient à la place qu'elle occupe au sein de la vie quotidienne des communautés villageoises. Ce sont des femmes de confiance, tant l'acte de l'accouchement représente une véritable angoisse et souffrance. Elles occupent une tâche double, celle de « sauver

---

[33] *Statuts et règlements pour les chirurgiens de province,* Bibliothèque historique de la France médicale, Paris, Hachette, 1912.

[34] Gélis Jacques, *La sage-femme ou le médecin*, Paris, Fayard, 1988, p.23.

[35] *Ibid,* p.26.

[36] *Ibid,* p.27.

[37] Du Coudray Angélique, *Abrégé de l'art des accouchemens, dans lequel on donne les préceptes nécessaires pour le mettre heureusement en pratique*, Paris, Delaguette, 1759, avant-propos, VIII.

les âmes et sauver les corps ». Elles sont choisies par les femmes de la paroisse, choix appuyé par un certificat de moralité délivré par le curé. Il faisait intervenir divers critères dont le premier est le fait d'avoir déjà vécu l'accouchement ou d'avoir été au moins une fois mère de famille. Une femme qui a accouché est naturellement apte à accoucher d'autres femmes. Le choix fait ensuite intervenir le critère de l'âge, signe d'un vécu, d'une maturité et d'expérience. On préfère donc des femmes âgées de 45 à 50 ans. En effet, elles n'ont plus de grossesse à craindre, sont libres car veuves ou sans enfant à éduquer et possèdent l'expérience de leurs maternités passées[38]. La transmission des savoirs se fait par voie orale, d'une matrone à une autre.

L'ignorance est le terme qui définit parfaitement la pratique des sages-femmes campagnardes. Angélique Du Coudray mentionne qu'au contact des femmes des campagnes, elle les « fis entrer dans le détails de leur accouchemens et par le récit qu'elles me firent, je ne pu douter qu'elles n'eussent lieu d'attribuer leur infirmité à l'ignorance des femmes qu'elles avoient eu recours »[39]. Cette ignorance pousse les matrones à commettre des abominations, des scènes de barbarie auxquelles Madame Du Coudray assiste.

C'est le cas, lors de sa venue à Besançon. Elle prend part à l'accouchement d'une paysanne, dont le travail durait depuis quelques temps déjà. La matrone avait assise la parturiente sur une chaise et ses cuisses étaient placées sur un billot[40]. Dans l'urgence de la situation, la matrone décide de couper tout ce qui dépasse de la parturiente et qui ne ressemble pas à un enfant, à l'aide d'un hachoir. C'est ainsi qu'elle décrit l'entrée dans la pièce : « on marcha sur la tête et sur des morceaux de membres de cet enfant »[41]. Pour terminer cet accouchement, la matrone utilise des crochets de cuillères à pots, pour faire sortir les restes de l'enfant.

Elle pointe son analyse sur la négligence apportée aux nouveaux-nés et aux parturientes. Ces récits sont ceux d'un manque de savoir-faire et d'improvisation. Les mauvaises manoeuvres entrainent la mort précoce de l'enfant, avant qu'il ne soit sorti de sa mère et se distinguent par une pratique brutale, comme l'arrachage d'un bras. Quand bien même l'accouchement s'est

---

[38] Gélis Jacques, *De la matrone à la sage-femme : les transformations de l'accoucheuse de campagne au XVIII*ème *siècle,* Paris, Pénélope, 1981.

[39] Du Coudray Angélique, *Abrégé de l'art des accouchemens, dans lequel on donne les préceptes nécessaires pour le mettre heureusement en pratique*, Paris, Delaguette, 1759, avant-propos, VI.

[40] Bloc de bois à hauteur d'appui.

[41] *Ibid*, avant-propos, VI.

correctement déroulé, l'enfant n'est pas certain d'être sauvé. Il est soumis au désintérêt des matrones, comme le mentionne la maîtresse sage-femme dans son *Abrégé*[42]. Elle livre le récit d'un accouchement auquel elle a assisté, où elle trouve un enfant à qui un chien avait mangé un doigt de pied, sans que personne s'en aperçoive.

Cette négligence est engendrée par la nécessité pour les matrones de soulager au plus vite la parturiente. Pour ce, elles utilisent ce qui leur tombe sous la main, des objets du quotidien comme des ciseaux de cuisine. Angélique Du Coudray relèvent que ces mauvaises manoeuvres entraînent des blessures irréversibles. Elle mentionne des déchirures excessives qui causent des incontinences urinaires, pour le restant de la vie des parturientes. Les matrones agissent très souvent dans la précipitation. La question du placenta en est le parfait exemple. Elles se hâtent de l'extraire au plus vite, tirent trop vite et déclenchent une hémorragie. Le manque de connaissance en matière d'anatomie augmente le risque de perte de la parturiente. Angélique Du Coudray relève des oublis de morceaux de placenta, des décollements forcés qui sont responsables de renversements de vagins et de descentes de matrices.

D'autres sources complètent les abominations observées par Madame Du Coudray. Elles témoignent des petits secrets des matrones comme la pratique de massage brutaux de l'abdomen, du haut vers le bas pour faire tomber le foetus, le recours à des breuvages qui mettent le sang en mouvement et favorisent les contractions ou encore des lavements.

On estime alors qu'au XVIIIème siècle, une femme sur dix meurt en couche, même bilan pour les enfants. Ce constat, trop préoccupant pour être ignoré, touche petit-à-petit les hautes sphères du pouvoir.

2. La prise de conscience de l'État et le soutien qui en découle

> Sa majesté toujours occupée du soin de procurer à ses peuples les secours dont ils ont besoin, principalement, pour tout ce qui peut tendre à leur conservation.[43]

---

[42] Du Coudray Angélique, *Abrégé de l'art des accouchemens, dans lequel on donne les préceptes nécessaires pour le mettre heureusement en pratique*, Paris, Delaguette, 1759, p.6.

[43] Brevet qui autorise Mademoiselle Du Coudray, sage-femme, à dispenser des cours d'instruction publique dans l'ensemble du Royaume, 1767.

Cette précision du Brevet royal décerné à Madame Du Coudray, en 1767 montre l'investissement de l'État dans la lutte contre la dépopulation et l'engagement dans une politique nataliste et populationniste. Le tournant s'opère dans les années 1760. Cette prise de conscience est à l'initiative des hommes d'État du quotidien, les contrôleurs généraux des finances et les intendants. Ce sont eux, les premiers artisans de cette politique. Ils assurent la coordination des efforts liés à l'entreprise de Madame Du Coudray et ce, avec un intérêt personnel car ils sont purement convaincus de l'oeuvre de la sage-femme.

Les contrôleurs généraux des finances ont une expérience de terrain car ils ont été intendants et ont pu observer le tort causé par l'inexpérience des matrones. Leur bonne connaissance de la situation est acquise par la lecture fréquente des rapports dressés par le subdélégué et par les entretiens qu'ils ont avec les personnes soucieuses d'améliorer le sort des populations. Cette prise de conscience est appuyée par la mise en place d'une science du dénombrement et l'élaboration des statistiques. Elles apparaissent ainsi comme une une règle de bon gouvernement.

Le premier personnage à jouer un rôle précurseur est le contrôleur général des finances, Bertin[44]. C'est un personnage très peu connu dont l'un des mérites fut d'engager le gouvernement dans cette politique de réforme, mais dont la paternité est trop souvent confiée à ses successeurs et principalement à Turgot. L'expérience des premiers cours d'accouchement se fait grâce aux intendants De La Michaudière et Ballainvillers[45]. Ils déploient chacun des trésors d'imagination pour dégager des fonds et lutter contrer la passivité des ruraux. Chaque intendant ne met pas la même intensité à l'ouvrage. D'ailleurs, aucun personnage ne s'identifie autant à ce soucis de restauration démographique que l'intendant Rouillé d'Orfeuil[46]. Celui-ci reste 15 ans à la tête de la généralité de Châlons-sur-Marne, ce qui lui donne l'assurance d'une parfaite connaissance des dossiers. Il prend tellement à coeur de la formation des accoucheuses qu'il en fait son domaine privé.

Cette politique se déploie et s'élabore grâce aux échanges entre intendants. Ils se déroulent via des lettres d'information. Ils profitent également de leurs séjours communs à Paris, pour

---

[44] Henri Bertin (1720-1792), contrôleur général des finances sous Louis XV.

[45] II. Féminité et travail scientifique.
2. Être constamment soumise aux critiques.

[46] Gaspard-Louis Rouillé d'Orfeuil (1732-1791), célèbre intendant de la province de La Rochelle, puis Châlons-sur-Marne.

s'entretenir directement de la formation des sages-femmes. Certains n'hésitent d'ailleurs pas à se déplacer jusqu'à Madame Du Coudray. C'est le cas de l'intendant de la Rochelle qui se rend à Alfort, en 1781. De même, lorsque l'idée d'un cours est évoquée au Conseil, l'intendant est chargé de présenter un dossier bien documenté, en prévoyant les sources de financement, la durée de formation et toutes les autres formalités induites par la mise en place des cours. Ces échanges montrent bien le fonctionnement de la structure de l'Ancien Régime. La centralisation accentuée au cours des siècles est en place, mais elle n'exclut pas les échanges horizontaux.

Ces échanges permettent de porter le projet d'Angélique Du Coudray au sommet, à la connaissance du roi de France, Louis XV[47] : « La renommée fut parvenir la connoissance de ces faits à la Cour, laquelle se hâta d'encourager ladite dame par un Brevet qui lui donnoit la mission d'enseigner cet Art & de former des élèves par-tut le Royaume »[48]. Le Roi prend ainsi conscience de sa responsabilité dans la sauvegarde des populations. Il convient de parler d'un règne protecteur. Celui-ci emploie très souvent la métaphore du Royaume, comme un étant un corps qui ne doit pas se vider de sa substance.

Dans cette même perspective, la famille royale devient l'exemple à suivre. Le couple royal donne le modèle de la politique nataliste souhaitée. En effet, après des années de stérilité, il accueille un enfant par an, en l'espace de deux ans. La fécondité royale[49] devient la fécondité souhaitée du Royaume. Ainsi, les naissances royales deviennent non plus seulement le moyen de glorifier le Dauphin, mais l'occasion de célébrer l'enfant, ce nouveau bien de la famille. La médaille vient illustrer et rendre populaire ce modèle. La reine est frappée aux côtés du Roi, durant les naissances royales. Ici, Marie Leszczynska[50] est associée à Louis XV. On insiste sur la présence indispensable de la mère de famille comme symbole de fécondité.

Angélique Du Coudray et son travail arrivent au moment de cette prise de conscience. Elle semble être la femme de la situation, la solution aux problèmes. C'est pourquoi, le Roi va agir en sa faveur à trois reprises. Pour parfaire son entreprise, la sage-femme Du Coudray obtient le privilège du Roi qui lui donne l'autorisation exclusive d'imprimer son *Abrégé*. Il protège ainsi l'imprimeur

---

[47] Louis XV (1710-1774), Roi de France de 1715 à 1774.

[48] *Lettre d'un citoyen amateur du Bien public,* 1777, p.2.

[49] Marie Leszczynska et Louis XV ont eu 10 enfants entre 1727 et 1737.

[50] Marie Leszczynska (1703-1768), Reine de France de 1725 à 1768.

contre les contrefaçons du Royaume.

Il lui accorde un premier brevet[51] le 17 octobre 1759. Ce dernier fait état des agissements de la sage-femme en Auvergne, lui assure protection et la liberté de répandre ses connaissances dans les autres provinces du Royaume. Le brevet est une véritable consécration de son travail qui transforme ses compétences en une institution nationale. Il reconnait officiellement les valeurs morales et politiques de son travail. Il permet de frayer un chemin certain à cette mission et d' avertir ouvertement toute personne qui pourrait la contrecarrer.

Un second brevet[52] lui est livré huit années plus tard, le 18 août 1767. Il donne de nouvelles précisions comme la notification de tenue de cours publics. Il encourage également la poursuite de la reconnaissance de l'entreprise, en gratifiant la maîtresse sage-femme. Le Roi renouvelle sa protection et ordonne à tous les sujets qu'elle rencontre, aide et assistance. Il notifie ensuite, pour la première fois, la présence d'une pension d'un montant de 8000 milles livres par an. Il a même pris des dispositions pour qu'une somme lui soit versée lors de son départ à la retraite, d'un montant de 3000 livres.

Madame Du Coudray se sentait elle même pourvue d'un devoir de protection du Royaume et ne cesse de le notifier, dans les pages de présentation de l'*Abrégé* : « le désir de me rendre, par ce moyen, plus utile à ma patrie : trop heureuse si je puis y parvenir »[53], d'une manière très modeste. Elle pointe ainsi la nécessité de son entreprise : « Mais que faisons nous ? Ignorons nous que ces victimes étoient chères aux yeux de Dieu, utiles à leurs familles et nécessaires à l'État? »[54], qui ne semble pas uniquement dédiée à l'État.

3. Le soutien de l'Église : l'impérieuse nécessité de sauver des âmes innocentes

[51] Annexe 1.

[52] Annexe 2.

[53] Du Coudray Angélique, *Abrégé de l'art des accouchemens, dans lequel on donne les préceptes nécessaires pour le mettre heureusement en pratique*, Paris, Delaguette, 1759, p.8.

[54] *Ibid*, p.3.

Les hommes d'Église semblent tout autant affectés par la situation du Royaume de France. Seulement, leur préoccupation est la destinée spirituelle des nouveaux-nés. En 1728, le prêtre-recteur du Guicournest adresse un message au Cardinal Fleury[55], dans le but d'attirer son attention sur l'hécatombe qui touche les nouveaux-nés. Il y énonce « le regret d'avoir faute de sage-femmes formées, privés les enfants de la vie éternelle »[56]. En effet, selon Jacques Gélis[57], le pire pour les sociétés d'Ancien Régime n'était pas la mort. Elle était tellement familière qu'elle faisait partie de la vie. Le pire, c'était qu'un enfant meurt sans avoir été ondoyé, parce qu'on n'en avait pas eu le temps ou parce que l'accoucheuse ne connaissait pas les mots qui auraient pu le sauver. Elle condamne l'âme de l'enfant à une errance éternelle.

C'est pourquoi, dans son *Abrégé*, Angélique du Coudray consacre tout un paragraphe sur la nécessité de l'ondoiement et du baptême. Elle prend soin de préciser aux futures sages-femmes qu'elles doivent impérativement prévenir le curé de la paroisse lorsque l'enfant est né, pour assurer l'heure de son baptême. Ici, cet impératif est nécessaire car il permet de préserver la vie du nouveau-né. En effet, si la sage-femme ne prévient pas le curé et que celui-ci est occupé à d'autres visites, il faut épargner le nouveau-né d'une sortie extérieure et garantir sa santé. Elle donne ensuite des consignes particulières, pour un accouchement qui se ferait de nuit. Elle prend en compte la spécificité de la campagne et de son paysage, comme « les mauvais chemins, les fossés, les glaces, les mauvais temps, les rencontres de chien »[58] et informe du danger à vouloir amener l'enfant à l'Église. Dans ce cas là, c'est à la sage-femme de le lui donner[59].

Les hommes d'Église sont de bons intermédiaires entre le pouvoir et ses sujets, par la tenue des registres qu'ils doivent adresser chaque année à l'intendant et aux évêques. Ils comprennent le relevé des baptêmes, mariages et sépultures. Cette prise de conscience de la gravité de la situation se traduit par un sentiment d'injustice, animé par le décalage entre le constat d'un massacre des nouveaux-nés et la volonté de Dieu d'être pitoyable envers les faibles et innocents. Les coupables immédiates sont les matrones.

---

[55] André Hercule de Fleury (1653-1743), ecclésiastique et ministre de Louis XV de 1726 à 1743.

[56] Bibliothèque nationale, fonds Joly Fleury.

[57] Gélis Jacques, *L'arbre et le fruit ; la naissance dans l'occident moderne (XVIe –XIXe siècle),* Paris, Fayard, 1984.

[58] Du Coudray Angélique, *Abrégé de l'art des accouchemens, dans lequel on donne les préceptes nécessaires pour le mettre heureusement en pratique*, Paris, Delaguette, 1759, p.6.

[59] « On peut lui donner dans la maison, sous conditions », *Ibid,* p.8.

C’est pour cette raison que beaucoup de curés s’investissent dans l'accueil des cours d’Angélique Du Coudray. Ce sont eux qui ont la charge de choisir l’élève à envoyer en cours et qui sollicitent les candidates possibles. Ils s’arrangent parfois pour faire garder, à leurs frais, les enfants en bas âge de la femme qui accepte de partir. Les élèves étant choisies dans les paroisses, c'est lui qui connait le mieux les paroissiennes. Dans la communauté villageoise, l’accoucheuse est une personne influente dont la conduite doit être exemplaire, avec une probité absolue. Les lettres circulaires envoyées aux curés pour annoncer les cours, mentionnent toujours la nécessité d’avoir une élève de religion catholique, de bonne vie et de bonnes moeurs.

De plus, la formation des sages-femmes reste inscrite dans le cadre de la Réforme Catholique[60] du XVIIème siècle. L’instruction de la sage-femme participe à l’entreprise de moralisation de la société entreprise par l’Église. Les cours sont aussi l’occasion d’une éducation religieuse et morale. Ils commencent d'ailleurs par un rappel des devoirs moraux de la sage-femme, dont les recommandations majeures portent sur la discrétion et la droiture. La sage-femme doit préserver les secrets de famille, montrer autant de célérité à accoucher une femme riche qu'une femme pauvre. Madame Du Coudray mentionne d'ailleurs qu’elles « ne font point acheter à ses malheureuses [leurs] services »[61].

Le démonstrateur doit également montrer l’exemple et Madame du Coudray le fait avec grande aisance, comme le mentionne le subdélégué de Tours en 1778 : « Ce qui m'a beaucoup intéressé, ce sont les leçons de morale de Mme Du Coudray, qui assaisonne les enseignements, afin de leur inspirer des moeurs pures, du zèle et du désintéressement pour le soulagement des pauvres. Elle leur a donné les jours derniers un exemple de piété, en leur faisant dire une messe où elle communia à la tête de la plus grande partie des élève »[62]. Les évêques accentuent la tonalité morale et religieuse des cours. À Castres, la première leçon est consacrée aux conditions d’administration du baptême. La prière rythme également la vie des élèves. À Mâcon, la prière du matin a lieu à cinq heures, avant le commencement de la journée et celle-ci se termine par un quart d'heure d’oraison et de recueillement. D'ailleurs, ceci est inscrit dans le règlement de l'école qui stipule que « les élèves

[60] Contre-réforme qui prend racine par le renouveau et la clarification de la doctrine de l’Église catholique, notamment en réaction au développement du protestantisme.

[61] Du Coudray Angélique, *Abrégé de l'art des accouchemens, dans lequel on donne les préceptes nécessaires pour le mettre heureusement en pratique*, Paris, Delaguette, 1759, p.2.

[62] Archives départementales d’Indre et Loire, C355.

doivent s'approcher tous les mois des sacrements »[63].

Le premier chapitre de *l'Abrégé* de Madame Du Coudray est consacré aux « Qualités des sages-femmes qui se destinent à pratiquer cet Art ». Dès les premières lignes, ces qualités sont sommes toutes relatives à la religion, « Pénétrées de notre religion »[64]. La mission de la sage-femme semble tout premièrement animée par le désir de coller aux attendus de la religion comme le mentionne Angélique Du Coudray : « Nous satisfaisons au commandement d'aimer Dieu dans ses membres et nous devons nous empresser de les soulager, et de leur donner même la préférence sur celles qui faute de soin sont amenées à périr »[65]. En dépit de la conscience professionnelle de la maîtresse sage-femme et de la connaissance du bien-fait de son entreprise, elle ne cesse pas de rapporter la sauvegarde de la parturiente et du nouveau-né à Dieu[66].

L'oeuvre formatrice d'Angélique Du Coudray semble constituer la solution de l'immédiat, la nécessité dont avait besoin le Royaume de France. Forte de son expérience de sage-femme bien formée, elle se livre à un constat des pratiques des matrones et s'aperçoit qu'agir dans les campagnes par la délivrance de savoirs et savoirs-faire est nécessaire. Sauver des femmes, sauver des enfants, des sujets, des futurs soldats, des âmes sont les préoccupations premières des grandes institutions du temps. Le pouvoir royal, par l'intermédiaire de ses délégués, les intendants et contrôleurs généraux des finances, se lance dans une politique de réforme nataliste et populationniste. Angélique Du Coudray devient l'agent du Roi, par l'accord de brevets royaux. Les hommes d'Église voient en la mission de la sage-femme, la possibilité de sauver les nouveaux-nés d'une errance éternelle et de continuer à dominer la société. Cette entreprise scientifique désirable, à l'initiative d'une femme donne l'occasion aux médecins et chirurgiens de questionner la légitimité d'Angélique Du Coudray en tant que femme savante.

---

[63] Règlement de l'école de Mâcon, article XV.

[64] Du Coudray Angélique, *Abrégé de l'art des accouchemens, dans lequel on donne les préceptes nécessaires pour le mettre heureusement en pratique*, Paris, Delaguette, 1759, p.1.

[65] *Ibid*, p.2.

[66] « On doit lui parler de Dieu, et lui dire de le remercier de l'avoir mise hors de péril » - *Ibid*, p.63.

Partie II : Féminité et travail scientifique

1. Apprendre et travailler par le biais des hommes

Les liens entre femmes et sciences présentent des critères symptomatiques auxquels Angélique Du Coudray n'échappe pas. Le XVIIIème apparait comme une époque charnière pour les femmes savantes, par l'ouverture au droit à l'éducation insufflé par le poids du cartésianisme et la théorie de la *libido sciendi*[67] de Descartes[68]. Les femmes possèderaient un privilège cognitif par rapport aux hommes. Elles n'ont jamais reçu d'éducation académique et possèdent une virginité intellectuelle qui les protègent des erreurs et des préjugés. Bien que cette avancée soit remarquable, l'accès des femmes savantes à une éducation scientifique se fait manifestement par le biais d'un homme : père, frère, mari. Cette statistique n'échappe pas au personnage d'Angélique Du Coudray, née dans une famille de médecins. Hélas, les sources ne nous permettent pas d'obtenir de plus amples informations. Comme l'affirme Nina Rattner-Gelbart[69], au cours de ses recherches, elle constate que la documentation porte essentiellement sur sa mission et son oeuvre pédagogique et non sur sa vie personnelle.

La mission de la sage-femme ne peut voir le jour sans l'appui d'hommes haut placés qui jouent des rôles importants au sein du Royaume de France. Madame Du Coudray est pleinement consciente que l'efficacité de son entreprise dépend de l'appui de l'administration, qui est aux mains d'hommes. Profitant de l'idée du temps qu'est la sauvegarde des populations et de l'influence de M. De Thiers[70], Angélique Du Coudray rentre en contact avec lui. Appréciant ses idées nouvelles, il la met en relation avec l'intendant auvergnat, La Michaudière. Quand elle lui propose de faire bénéficier de ses instructions, à l'ensemble de sa province, il accepte mais est appelé peu après à un autre poste et quitte l'Auvergne. C'est son successeur, le duc de Balainvilliers, très enthousiasmé par le projet qui lève les derniers obstacles qui s'imposent à elle. Il autorise la

---

[67] Descartes René, *Le discours de la méthode*, Leyde, Ian Maire, 1637.

[68] René Descartes (1596-1650), fondateur de la philosophie moderne basée sur la force de la raison, qui permet d'atteindre, par le biais de la « méthode » de manière certaine la vérité. Cette méthode à suivre un ordre précis en s'appuyant sur l'intuition et la déduction.

[69] Rattner-Gelbart Nina, *The king's midwife : a history and mystery of Madame du Coudray*, University of California press, 1998.

[70] Seigneur de la ville de Thiers en Auvergne.

maîtresse sage-femme à commencer à former quelques dizaines d'élèves[71], qu'il lui envoie à Thiers puis à Clermont-Ferrand. C'est à lui qu'elle dédie les premières lignes de son *Abrégé* et se positionne publiquement comme sa « très humble et très obéissante servante »[72]. Elle lui accorde un statut important dans la mise en place de sa mission : « vous avez saisi au premier instant, monseigneur, les avantages que peut produire la Machine », se relègue en second plan et ne cesse de le tarir d'éloges[73].

Sans un soutien avéré, Madame Du Coudray n'aurait pu se sortir sans dommage des mauvais pas dans lesquels sa vanité la mettent à plusieurs reprises. Deux hommes interviennent conjointement pour le bon fonctionnement de sa mission. Le célèbre lithomotiste[74], Jean Baseilhac, plus communément appelé Frère Côme, nom de Saint-Côme, patron des chirurgiens. Il vient exercer à Paris et est ensuite attaché à l'hôtel-Dieu, où Angélique Du Coudray le croise durant son séjour des années 1730. Il fonde à ses frais à Paris, un hospice pour les pauvres où il exerce en personne. Très touché par le bien-être des populations, y compris des pauvres, connaisseur de la détresse des femmes en couche par son métier, il est très vite convaincu - dès 1761- de l'utilité des cours que propose Angélique Du Coudray. Il favorise la diffusion de son projet en livrant des témoignages qui font l'apologie de l'habilité de la maîtresse sage-femme et la soutient par sa grande influence dans les allées du pouvoir. C'est lui qui la fait connaitre au contrôleur général des finances Bertin. C'est ensemble qu'ils obtiennent le brevet de 1767 et supervisent toute l'entreprise. La collaboration entre Frère Côme et Bertin a permis à la mission du Madame Du Coudray de fonctionner « sans trop d'a-coups et somme toute avec une relative efficacité »[75]. Parce qu'elle sait tout ce qu'elle leur doit, Angélique Du Coudray va donner des cours dans la seigneurie de Bertin et au chef lieu de la généralité de Gascogne dont Baseilhac est originaire.

La persistance de l'entreprise de la sage-femme tient au bon vouloir des grands personnages masculins. Sa venue est à l'initiative de l'intendant désireux de réussite qui correspond avec les

---

[71] « Les élèves que vous m'avez donné l'occasion de former, font déjà ressentir dans les campagnes l'utilité de ma Machine » - Du Coudray Angélique, *Abrégé de l'art des accouchemens, dans lequel on donne les préceptes nécessaires pour le mettre heureusement en pratique*, Paris, Delaguette, 1759, p.4.

[72] *Ibid,* p.4.

[73] « Nombre de sujets bénissent le protecteur de l'Art, qui les a préservé de devenir les tristes victimes de l'ignorance » - *Ibid,* p.4.

[74] Personne pratiquant la lithotomie, opération chirurgicale consistant en une incision au niveau de la vessie pour retirer un calcul.

[75] Gélis Jacques, *La sage-femme ou le médecin*, Paris, Fayard, 1988, p.117.

autres intendants sur ses modalités, telles que les dépenses[76] qui entrent en jeu, les conditions de mise en place des cours ou encore la question du logement. En 1765, l'intendant de Bordeaux qui s'interroge sur l'organisation et les bénéfices des cours dans sa province écrit[77] à Turgot[78] qui a déjà reçue la sage-femme dans le Limousin. Deux documents contemporains écrits par des hommes font l'apologie de Madame Du Coudray. Le premier est publié sous forme de lettre ouverte en 1777 et est intitulé *Lettre à un citoyen amateur du Bien public à M.. pour servir de défense à la mission de la dame du Coudray qui forme des sages-femmes partout le Royaume de la part du Roi, attaqué par un écrit public*[79]. Il met en lumière la réussite des cours, du tour de France, la qualité de son travail et de sa personne[80] dans la sauvegarde du Royaume de France. Il y joint certificats et lettres de remerciements de « personnages de distinction »[81] qui attestent de sa légitimité[82]. Le second est intitulé *Mémoires sur les cours publics d'accouchements faits à Moulins par Madame du Coudray*[83], publié en 1762 par les services de l'intendant Le Nain. Tout deux font un portrait bien plus que flatteur de son travail. Madame Du Coudray est ainsi reconnue comme femme oeuvrant positivement pour l'avancée scientifique[84].

Le dernier homme qui fut d'un bon soutien pour la maîtresse sage-femme fut Gilbert du Motier de La Fayette[85], sans doute en raison d'un lien précoce qui les unissait. Selon sa nièce

---

[76] L'intendant d'Amiens fait part de son expérience à celui de Rouen : « Les frais de chaque femme ont coûté à Amiens pendant 2 mois au moins 60 livres, non compris le voyage pour venir s'en retourner » - Archives départementales de Seine-Maritime, C95.

[77] Archives départementales de la Gironde, C3302 .

[78] Anne Robert Jacques Turgot (1727-1781) entre au service de l'État en tant que maître des requêtes en 1750. Homme de terrain, il devient intendant du Limousin (1761-1774) et contrôleur général des finances (1774-1776).

[79] Bibliothèque nationale de France, département des sciences et des techniques, 8TE123-81.

[80] « Il a donc fallut pour entreprendre et persévérer dans une pareil carrière, une personne unique à tous les égards, dont toutes les qualités se réunissent et qu'elles fussent liées et soutenues par la religion l'honneur et l'humanité, prodige que les provinces de ce Royaume n'avoient peut-être jamais vu et qu'elles ne verront plus » - *Lettre à un citoyen amateur du Bien public,* 1777, p.4.

[81] *Ibid*, p.5.

[82] « Vous trouverez quelques échantillons qui sont parvenus à ma connaissance, et dont les premiers établissent sans réplique la légitimité de la mission et le désir du gouvernement pour qu'elle l'étende à toutes les Provinces du Royaume. Des pareils titres ne la mettent-ils pas à l'abri de tous soupçons de charlatanisme ? » - *Ibid,* p.5.

[83] Archives départementales de Seine-Maritime, fonds de l'intendance de la généralité de Rouen, C95.

[84] « Il s'agit d'inculquer un Art véritablement scientifique » - *Lettre à un citoyen amateur du Bien public,* 1777, p.4.

[85] Gilbert du Motier de La Fayette (1757-1834), officier et homme politique français qui a notamment participé à la Guerre d'indépendance américaine.

Madame de Coutanceau[86], Angélique Du Coudray aurait sauvé la vie de celui-ci à sa naissance, au temps où elle résidait en Auvergne. Il est effectivement né le 6 septembre 1757 au Château de Chavaniac, paroisse de Saint-Georges- D'aurac, province d'Auvergne. Dans un *mémoire au Comité de Mendicité*[87] en 1790, Madame de Coutanceau évoque l'activité de sa tante et affirme que c'est « pendant son séjour qu'elle a eu le bonheur de conserver la vie de M. De La Fayette, aujourd'hui général de la garde nationale parisienne ». Ce dernier, senti ou non d'une dette envers l'accoucheuse fait parvenir des manuels, des abrégés aux États d'Auvergne pour qu'ils soient distribués aux sages-femmes. Seulement, rapporter l'oeuvre d'Angélique Du Coudray au seul soutien des hommes consisterait à faire oublier « qu'une sage-femme avait été capable de prendre l'initiative que la société attendait en vain des chirurgiens- accoucheurs depuis un siècle »[88].

2. Être constamment soumise aux critiques

Les femmes savantes subissent des critiques incessantes, parce qu'elles sont des femmes et qu'une femme ne peut convenablement pratiquer la science. L'histoire de la science s'est construite de manière sélective et androcentrée, plaçant les hommes en pleine lumière et les femmes dans l'ombre et l'oubli. Ce trait caractéristique correspond en tout point au personnage d'Angélique Du Coudray. Les dictionnaires, encyclopédies ou autres ouvrages d'histoire de la médecine ne donnent qu'une image furtive de cette dernière et ne lui accordent qu'une place minime.

Des théories sur la nature émergent au XVIIIème siècle, siècle des Lumières et de la raison. Il convient de parler de naturalisme. À l'origine, la nature est bonne mais pervertie par la société. Sous la plume de Rousseau[89], se développe l'idée de l'existence d'une essence des êtres qui fait qu'ils sont naturellement ce qu'ils sont. Il existerait ainsi chez les êtres humains, une nature masculine et une nature féminine. L'homme et la femme peuvent se conduire contre leur nature. Dans ce cas, il y a ce qu'il nomme la perversion. Une fois cette notion de nature comme essence des

---

[86] Marguerite Guillomance (1753-1825) épouse le directeur de la maternité de Bordeaux, Jean-Pierre Coutanceau. Elle prend la succession de sa tante en 1782.

[87] Archives nationales F 16/936.

[88] Gélis Jacques, *La sage-femme ou le médecin*, Paris, Fayard, 1988.

[89] Jean-Jacques Rousseau (1712-1778), philosophe dont l'idée centrale est que l'Homme est naturellement bon mais corrompu par la société. Auteur du « contrat social » qui propose un ordre naturel conciliant liberté individuelle et exigences de la vie en société.

Hommes admise, il faut la caractériser.

Pour Rousseau et Cabanis[90], la nature masculine et la nature féminine se différencient par un trait essentiel, la réalité biologique. Ce qui marque cette différence, c'est le corps et par dessus tout la fonction maternelle. Porter un enfant devient le destin d'une femme, sa nature est d'enfanter. Pour Cabanis, dans le *Rapport du physique et du moral de l'homme*[91], l'utérus est un organe tellement puissant et sensible qu'il prend tout le pas sur l'intelligence féminine, laissant place en échange, à très peu de cerveau. Par exemple, lorsqu'une femme est enceinte, elle devient inapte à la moindre réflexion. Elle est incapable de faire des sciences abstraites et médicales. *A contrario*, le travail peut menacer le fonctionnement de l'utérus et faire perdre à la femme toute sa puissance génitrice, une femme savante est nécessairement stérile. Aucune critique ne se rapporte à la fonction maternelle de la maîtresse sage-femme puisqu'elle était célibataire et sans enfant. Dans l'esprit de ses détracteurs, soit elle a fait le choix de rester sans enfant pour pouvoir pratiquer la science à sa convenance, soit son amour pour la médecine et l'obstétrique l'ont rendu stérile.

Les critiques redondantes à son sujet portent essentiellement sur son caractère. Elle est présentée comme orgueilleuse et vaniteuse. Sur le portrait[92] qu'elle a fait créer et insérer en première page de son *Abrégé*, elle renvoie l'image d'une femme sûre d'elle et fière de sa réussite[93]. Le subdélégué d'Angoulême, après l'avoir longuement observé et côtoyé, la décrit de cette façon : « Elle a de l'imagination tellement remplie de la supériorité de ses talents, qu'elle met en souvent à l'épreuve de la patience la plus décidée, par les apologies qu'elle est toujours prête à faire de son mérite et pour le reçu des honneurs »[94]. Ce trait de caractère poussé à son paroxysme et combiné à son ambition assumée, peut incommoder les hommes qu'elle rencontre. Turgot écrit ainsi : « Vous trouverez sa personne assez ridicule par la haute estime qu'elle a d'elle-même »[95]. Angélique Du Coudray se conforte de son importance dans les éloges décernés lors de ses passages et la fréquentation des cours qu'elle met en place tandis que certaines archives témoignent d'un message

---

90 Pierre Jean-Georges Cabanis (1757-1808), médecin diplômé considérant la médecine comme de la philosophie et une science morale. Cabanis propose de faire une science des idées en partant du principe que la sensibilité physique est la source de toutes les idées et des habitudes morales de l'homme.

91 Cabanis Pierre Jean-Georges, *Rapport du physique et du moral de l'homme,* Paris, Crapart Caille et Gravier, 1805.

92 Annexe 3.

93 Au dessus de son portrait figure la locution *Ad operam* qui signifie « affectée au travail ».

94 Lettre du 30 juillet 1764, Archives départementales de la Gironde, 3302, p.6.

95 Archives départementales de la Gironde, 3302, p.8.

très différent. Lors de son séjour à Besançon, les journaux déclarent : « Elle craint les éloges, ne pourrait les souffrir »[96]. Selon Nina Rattner-Galber[97], ce témoignage relève de l'hypocrisie des gazettes qu'Angélique Du Coudray ne peine pas à inspirer, appuyée par un sens de la publicité aiguisé.

Il est impossible de passer à côté du fait qu'Angélique Du Coudray aime l'argent[98]. Consciente de la qualité de ses cours et animée par le désir d'assurer son avenir[99], elle cherche à tirer parti de tout. Pour chaque manuel vendu aux élèves, elle tente de décrocher un petit bénéfice. Elle attribue ce fait au médecin Augier du Fot. Il a su convaincre le gouvernement de diffuser son propre ouvrage dans tout le royaume, privant Madame Du Coudray de certains de ces revenus. De la même manière, elle incite chaque intendant à acheter sa Machine. L'intendant de Bordeaux affirme que certaines reproductions ne seront jamais utilisées, mais que chacune d'elle rapporte 300 livres à la sage-femme[100]. Reconnaissant de son talent, il ajoute même que la priver du bénéfice qu'elle fait sur la vente de ses machines serait « une espèce de larcin », un vol sans violence.

Jusqu'en 1767 et la mise en place d'un nouveau brevet royal, Angélique Du Coudray ne reçoit que des contributions au bon vouloir et capacités des intendants. L'intendant du Périgueux témoigne du fait qu'elle sollicite sans cesse des indemnités supplémentaires, dans le but de couvrir ses frais de déplacements et de séjour. Pour Nina Rattner-Gelbart, ces difficultés financières liées au début de la mise en place de la mission ont accentué « sa rapacité naturelle, que ses détracteurs n'ont pas manqué d'exploiter »[101]. Certains de ses actes ternissent son image. Comme il est parfois d'usage d'offrir des présents en argent à la fin de ses cours, elle adopte un comportement imprudent lorsqu'il n'est pas réalisé. À Évreux, en 1779[102], le subdélégué qui organise sa venue reçoit une lettre anonyme qui l'informe que des élèves, ici de pauvres paysannes, ont été discrètement

---

[96] Affiches de Franche-Comté, 1774.

[97] Rattner-Gelbart Nina, *The king's midwife : a history and mystery of Madame du Coudray*, University of California press, 1998.

[98] Sur son portrait figurant au début de son *Abrégé*, elle est représentée avec la corne d'abondance qui est le dieu grec de la richesse et de l'abondance.

[99] Son avenir semble pourtant déjà assuré par la somme annuelle qu'elle reçoit grâce à son brevet royal : 6000 livres.

[100] Lettre du 30 juillet 1764, Archives départementales de la Gironde, C3302, p.6.

[101] Rattner-Gelbart Nina, *The king's midwife : a history and mystery of Madame du Coudray*, University of California press, 1998.

[102] Compte-rendu de Malafait, intendant de la généralité de Caen, Archives départementales de Seine-Maritime, C95.

sollicitées pour lui offrir une montre en or.

Force est de remarquer que les critiques émises le sont par des hommes. Le principal de ses détracteurs est Alphonse Leroy[103] accompagné de Sigault[104], qui créent dans les années 1770, un clan de médecins jaloux. Jaloux de voir une sage-femme et ici surtout, une femme accéder à une telle notoriété et leur porter de l'ombre. Dans son *Mémoire*[105], il lance une véritable campagne de dénigrement, initialement basée sur le physique de Madame Du Coudray. Il dresse le portrait d'une matrone vaniteuse véhiculant à défaut de connaissance, son embonpoint[106] sur les routes du Royaume. Elle prend racine dans les milieux parisiens puis trouve rapidement écho en province, où des médecins réagissent contre ce qu'ils estiment être une atteinte à leur dignité. L'opposition est plus calomnieuse dans le Soissonnais car le milieu médical y est brillant, mené par de fortes personnalités comme que Augier du Fot, qui est en relation avec les centres du pouvoir parisien. En 1760, l'intendant du Soissonnais fait appel aux services d'Angélique Du Coudray mais le projet tourne court. En cause, Augier du fot qui, par ses relations arrive à disposer habilement de l'intendant en sa faveur. C'est lui qui obtient le titre de démonstrateur et forme les élèves sages-femmes dans cette province. Cependant, ce dernier s'inspire énormément de la méthode de Madame Du Coudray. Contradiction ici soulevée entre la jalousie du succès mais la reconnaissance de l'efficacité de ses leçons, par la copie et l'inspiration, sans jamais le souligner.

Il en est de même pour toutes les communautés de chirurgiens qui jugent l'activité de Madame du Coudray comme illégale. Habituellement, seules les communautés sont habilitées à décerner des brevets d'accoucheuses. Elle est ici la vraie raison de cette hostilité à Angélique Du Coudray. Comment des communautés de chirurgiens, à une époque où chaque métier est encadré par sa propre corporation, peuvent-elles accepter que l'on bafoue cette tradition, les dépossédant de leurs pouvoirs et prérogatives. Pire encore, comment ces chirurgiens pourraient-ils accepter de se laisser démontrer par une femme. L'apostrophe reçue par le chirurgien Leschevin à l'initiative d'un de ses confrères en Normandie, en 1777 illustre très bien cette idée. Ce dernier écrit : « Vous Monsieur, l'élève de l'Hotel-Dieu de Rouen, lieutenant du premier chirurgien et fait pour donner des leçons à une femme, vous déplacer pour aller en recevoir de Madame du Coudray, n'êtes-vous

[103] Alphonse-Louis Leroy (1742-1816), médecin et professeur d'accouchement à la faculté des sciences de Paris.

[104] Jean-René Sigault (1738-?), obstétricien pratiquant couramment la symphyséotomie (section cartilage pubien).

[105] Archives nationales, F15 1861.

[106] Angélique du Coudray est couramment victime de crises de goutte.

pas honteux ?[107] ». Finalement, cet affront animé par l'hostilité oblige les communautés de médecins et de chirurgiens à sortir de leur confort intellectuel. Si toutefois des critiques de détracteurs masculins émergent au sujet de Madame Du Coudray, force est de constater que pour celle ci, la féminité est un atout au service de la science obstétricale.

3. La féminité au service de l'obstétrique ?

L'assiduité dont fait preuve la maîtresse sage-femme pour trouver des élèves qui correspondent à ses attentes est incontestable. Elle ne cesse de mettre en avant les avantages dont peut jouir l'éventuelle future sage-femme, comme s'il s'agissait de susciter des vocations et de rehausser le prestige d'une fonction jusqu'alors jugée déshonorante. Le mouvement étatique en faveur d'une normalisation des accouchements et de l'établissement d'une formation des sages-femmes procède d'une autre logique, qui est celle de trouver des femmes qui se consacrent prioritairement à cette tâche pour mettre fin à la pratique d'accoucheuses occasionnelles.

Elle précise ainsi différents critères comme l'état, l'âge, le niveau d'instruction nécessaire ou encore la moralité. Ces femmes doivent prioritairement être jeunes. En 1760, Angélique Du Coudray affirme qu'elle « aime mieux instruire de jeunes sages-femmes plutôt que de vieilles matrones attachées à leurs petits secrets »[108]. Ce critère d'âge permet un exercice de profession plus long. Le plafond d'âge est ainsi fixé à 20 ans minima et 40[109] ans au maximum. Le critère de l'instruction est aussi important. Les jeunes femmes des campagnes ont évidemment des connaissances lacunaires en obstétrique. Consciente de ce constat indéniable, elle demande simplement des sujets susceptibles d'instruction, suffisamment éveillés pour recevoir le petit bagage qu'elle estime nécessaire à une saine pratique[110]. Le portrait idéal de l'élève sage-femme se dresse petit à petit, Angélique Du Coudray, faisant intervenir des qualités jusqu'alors jamais énumérées comme l'adresse, la robustesse, l'habilité manuelle, la discrétion, la qualité de corps et les

---

[107] Archives départementales de Seine-Maritime 98, p.43.

[108] Du Coudray Angélique, *Abrégé de l'art des accouchemens, dans lequel on donne les préceptes nécessaires pour le mettre heureusement en pratique*, Paris, Delaguette, 1759.

[109] « La dame du Coudray admet les jeunes filles de préférence à leurs mères lorsque celles-ci sont trop âgées » - Circulaire de l'intendant d'Orléans, 1776 - Archives départementales du Cher, C319.

[110] À Nancy, en 1786, on impose aux élèves de savoir lire et écrire.

dispositions intellectuelles[111]. ll se complète par l'attente d'une conduite irréprochable, une saine réputation accompagnée d'une douceur de caractère.

Angélique Du Coudray a contre son gré, cantonnée la sage-femme dans son « essence de femme » en lui attribuant des traits essentiellement féminins. Le règlement de l'école d'obstétrique de Mâcon élaboré à ses côtés, mentionne que les élèves sages-femmes « auront la main propre aux opérations de l'art d'accoucher, c'est-à-dire petites, et les doigts longs[112] ». Pourtant, son but était de favoriser par l'accès à la profession, l'émergence d'une soignante au savoir médical plus étendu et non davantage la soumettre à l'accoucheur. Néanmoins, les recherches[113] tendent à montrer que la mise en place des cours d'accouchement orchestrée par Angélique Du Coudray, a contribué à la valorisation de l'accoucheur et la mise en tutelle de la sage-femme. Elle introduit de nouveaux rapports professionnels qui s'établissent au détriment des sages-femmes. Elles deviennent définitivement et pour de bon dépendantes des accoucheurs, de vulgaires auxiliaires d'accouchement.

Après avoir enseigné aux sages-femmes, Angélique Du Coudray donne des cours à de futurs accoucheurs et démonstrateurs. Ils sont issus de deux formations différentes et surtout rivales, la formation chirurgicale et formation médicale. Ni le chirurgien ni le médecin, tout deux hommes de l'Art, ne veulent laisser « écarter une fonction socialement valorisante, l'accouchement étant un acte naturel qui est de leur compétence[114] ». Le médecin se défend comme plus instruit que tous les chirurgiens, tandis que le chirurgien vente l'inébranlable fait que l'accouchement nécessite l'emploi fréquent d'instruments chirurgicaux. Qui plus est, la formation des médecins apparait comme meilleure car plus homogène que celle des chirurgiens.

Ces hommes de l'Art sont mandatés par les villes des chefs-lieux des subdélégations, dans lesquelles seront implantés des cours annuels. Pour Jacques Gélis[115], c'est là l'impact de la mission de Madame Du Coudray. Les hommes de l'Art viennent écouter la maîtresse sage-femme en bien plus grand nombre qu'il n'y a de postes de démonstrateurs à pourvoir. Plusieurs centaines de

---

[111] Bidault R , *Les premières écoles de sages-femmes en Franche-Comté au XVIIIème siècle*, p.284.

[112] Règlement de l'école de Mâcon, article 13.

[113] Gélis Jaques, Rattner-Gelbart Nina.

[114] Gélis Jacques, *La sage-femme ou le médecin*, Paris, Fayard, 1988, p.119.

[115] *Ibid,* p.118.

chirurgiens et de médecins ont participé à ces démonstrations. Ils sont devenus de fervents partisans de la méthode. Certains n'ont pas hésité à venir de très loin et même à acquérir à titre privé, une machine de démonstration pourtant onéreuse. L'engouement est tel que les démonstrateurs désignés ont souvent accepté de supporter les frais de voyages et de séjours. L'intendant de Caen mentionnent aux officiers municipaux des villes de Basse-normandie en 1775, que les hommes de l'Art lui « ont tous avoués de très bonne foi, qu'ils étaient émerveillés, qu'ils n'avaient même jamais rien vu de pareil dans les cours qu'ils avaient suivis à Paris[116] ». Il faut cependant veiller à manier cet écrit avec précaution, tant il est l'oeuvre d'un homme haut-fonctionnaire qui écrit ce qu'il lui paraît le mieux pour acquérir ce qu'il désire pour sa province.
L'engouement général des hommes est qualifié d'hypocrite et opportuniste, car les chirurgiens et médecins accoucheurs profitent de cette formation pour faire admettre leur propre exercice. À la suite des cours de Madame Du Coudray, chaque démonstrateur est pourvu d'un brevet délivré par l'intendant puis, à partir de 1787, par la commission intermédiaire de l'assemblée provinciale. Pour obtenir ce brevet, il doit avoir été mandaté officiellement par les autorités municipales de la ville où il habite et démontre.

Les accoucheurs et démonstrateurs sont également soumis à une procédure de choix. Ils sont départagés sur des critères simples comme leurs compétences, expérience, âge, au même titre que les élèves sages-femmes. Pour la maîtresse sage-femme, le choix se porte surtout sur les qualités de pédagogue du savant qui sont la clé de la réussite d'un cours. Le passage de Madame Du Coudray et la nomination en tant que démonstrateur apparait pour des accoucheurs jugés expérimentés et dignes de confiance, comme la reconnaissance officielle d'une compétence. Pour les démonstrateurs issus de la ville et des petits bourgs, elle donne du lustre à condition médiocre, attribue un titre gratifiant. Les chiffres démontrent la faible présence de démonstratrices, cinq en tout et pour tout sur 200 démonstrateurs[117]. Le monde de la démonstration est un monde d'homme. De plus, leurs actions se complètent à celles des curés dans les paroisses, pour contrôler les sages-femmes dans les années 1780.

Les institutions ont également joué en la défaveur de la maîtresse sage-femme et de ses élèves, par l'interdiction de former leur propre corporation et le rattachement continuel à celles des

[116] Archives départementales du Calvados, C988.

[117] Gélis Jacques, « L'enquête de 1786 sur les « sages-femmes du royaume » dans *Annales de démographie historique*, Paris, Mouton,1980 : Jouhannet à Châteauroux, Fages à Millau, Coutanceau à Bordeaux, Lhorodat à Mézières et Längt à Salie-de-Béarn.

chirurgiens ou des médecins. Ainsi, elles étaient placées dans une situation de dépendance dont il leur était bien difficile de se sortir. Seule une compétence exceptionnelle et de solides appuis permettent à certaines de se glisser dans le cercle des démonstrateurs. Fait significatif, celles qui réussirent appartenaient déjà au domaine médical, puisqu'elles étaient elles-mêmes femmes ou filles de chirurgiens ou de médecins. Envoyer des sages-femmes à l'école et les placer sous l'autorité de l'accoucheur reconnu comme détenteur du savoir médical constitue bien, pour Jacques Gélis, « la finalité des cours d'accouchement d'Angélique du Coudray »[118].

Sa nièce, Madame de Coutanceau comprit les inconvénients d'une telle évolution pour les femmes. C'est sans doute ce constat qui la pousse à proposer dans un *Mémoire au comité de mendicité* en 1790, une formation de démonstratrices, qui munies de fantômes[119] seront placées dans les chefs lieux des départements pour instruire les élèves. Cet établissement -une femme pour instruire des femmes- permettrait d'en voir davantage se libérer aux connaissances « d'un art dont il serait à désirer que toutes les femmes, tant pour elles que pour leurs enfants, connaissent une partie des secours qui l'offre. La sensibilité des femmes, leurs rapports entre elles, leurs mains plus petites et plus délicates devant les faire préférer, un grand nombre trouverait dans la profession et l'exercice de sage-femme, un état honnête et utile »[120]. Cette proposition judicieuse mais trop tardive n'entrave pas le chemin déjà pris par la médecine des hommes. Le bouleversement révolutionnaire rend ensuite l'évolution irréversible.

Angélique Du Coudray n'échappe pas à la condition symptomatique des femmes savantes. Considérée comme moins capable naturellement, elle affine son oeuvre avec le soutien indéniable d'hommes. Si certains lui vouent un soutien sans faille, d'autres lui adressent sans cesse critiques physiques et caractérielles. Cette science essentiellement féminine devient progressivement orchestrée par des accoucheurs, démonstrateurs et médecins. Ils puisent leurs savoirs dans son enseignement, sans se vanter car trop fiers ou trop jaloux, qu'une femme ait eu l'idée de forger une telle entreprise. Malgré ce triste constat, son oeuvre est incontestablement une avancée pédagogique qui permet de révolutionner l'enseignement obstétrique. Il revêt des aspects classiques mêlés à des pratiques inédites.

---

118 Gélis Jacques, *La sage-femme ou le médecin*, Paris, Fayard, 1988, p.112.

119 Fantôme est l'autre nom donné à la Machine crée par A. Du Coudray.

120 Archives nationales F 16/936.

Partie III : Angélique Du Coudray, l'art de révolutionner l'enseignement obstétrique ?

1. La mise en place des cours par la « sage-femme itinérante »

Le but initial de la mission de la sage-femme Du Coudray est de former des sages-femmes en campagne. Les premières localités cibles sont donc les provinces les plus défavorisées du Royaume et ce, dès 1760. Seulement, les villes sont privilégiées. Effectivement, elles offrent des ressources essentielles comme des locaux pour accueillir les démonstrations, les moyens de loger et nourrir les élèves. Les cours ainsi centralisés renforcent la différence entre ville et campagne. Les femmes des villes, paroisses et campagnes alentours sont formées et disponibles tandis qu'en campagne éloignée, les matrones et leurs pratiques empiriques persistent. Bien que consciente de ce constat, les villes constituent les endroits les plus faciles pour Angélique Du Coudray.

Dès l'année 1760, les voix s'élèvent contre cette centralisation. Elles proviennent essentiellement de médecins et de chirurgiens[121] et sont à destination des intendants. Pour ces derniers, il faut que les cours se tiennent dans un endroit que les femmes connaissent, « qu'il fût une petite ville ou un petit bourg ayant marché, et, que la distance leur permît de se retirer chez elles le jour même »[122]. Effectivement, le point de réticence des élèves sages-femmes à recevoir une formation en ville est le fait de devoir quitter leur campagne pour un temps long, pour des raisons pratiques et familiales. Les élèves de la subdélégation de Pontcroix[123] refusent d'aller au cours d'Angélique Du Coudray si celui-ci a lieu à Quimper[124]. De plus, la ville qui a mauvaise réputation, suscite la méfiance des familles campagnardes.

Ces recommandations prises en compte, la sage-femme, intendants et autres organisateurs tentent de combler les lacunes en mettant en place un « tour de France ». Ce dernier, organisé et

---

[121] *Mémoire du chirurgien Desfarges de Meymac* datant de 1786 ou encore le plan de décentralisation proposé par le curé Duchemin de Noillac de Pujols pour l'Agenais.

[122] Requête du chirurgien Coycault de Cadillac, archives départementales de Gironde C3303.

[123] Actuellement, le département du Finistère en Bretagne.

[124] Archives départementales d'Ille-et-vilaine, C1326.

réfléchi devait durer entre six et sept ans, concerner toutes les provinces à raison de quatre par années, avec des cours d'une durée de deux mois, pour un total d'au maximum 80 élèves. Se distinguent trois périodes au cours de ce tour de France. Les premiers cours ont lieu dès 1759 et concernent les provinces du centre du Royaume. Ce sont les provinces les plus défavorisées, où même les villes sont dépourvues de bonnes sage-femmes, Orléans excepté, telles que l'Auvergne, le Bourbonnais, le Limousin, le Berry et l'Orléanais. Elle parcourt ces régions durant 10 ans, avant d'entamer la seconde partie de son périple au cours des provinces que sont l'Aquitaine, le Dauphiné, la Lorraine, la Flandre -avec un cours à Ypres en 1774/75-, la Normandie, la Touraine, l'Anjou, le Maine et la Bretagne. La dernière étape de ce « tour de France » se signe par l'appel de l'école vétérinaire d'Alfort en 1780, à l'occasion de la création de sa chaire d'accouchement. Consciente de son épuisement[125], elle donne son dernier cours à Bourg-en-Bresse en 1783[126].

L'organisation des cours nécessite une prise en compte des volontés des divers acteurs. Le choix de la date ne peut se faire sans considérer les impératifs saisonniers, les élèves sages-femmes étant en majorité paysannes. Leur présence est indispensable au moment des grands travaux des champs, particulièrement durant la période de la récolte. Mettre en place un cours durant ces périodes particulières est un échec, peu rentable pour Angélique Du Coudray[127]. Ainsi, la période hivernale est le moment le plus favorable, mais c'est sans compter sur le froid et la neige qui rendent les femmes hésitantes. La dépense serait d'autant plus importante qu'elle comprendrait des frais pour le bois. Compte tenu de tous ces critères, la période la plus favorable semble être la fin de l'automne et le début du printemps, de mars à mai. Les cours entre mai et septembre sont très rares[128].

La durée des cours est très variable selon les provinces. Dans la majorité des cas, ils durent entre six semaines et deux mois. Le temps de formation le plus court est de trois semaines dans la généralité de Soissons en 1779. Le plus long a lieu dans les États du Mâconnais avec deux périodes de cours, chacune d'une durée de six mois. Dans ce cas, une période de vacances est prévue pour

---

[125] « Après vingt années de service et de succès reconnus et attestés par MM. les Intendans des Généralités où elle avait fait ses cours. Madame Coutanceau, sa nièce, lui succéda et fut brevetée par S.M Louis XVI pour enseigner dans les différentes parties de la France » - Procès-verbal de l'exercice public, soutenu le 5 juillet 1816 par les élèves de Madame Coutanceau.

[126] Annexe 4.

[127] « En Juin, les pauvres femmes sont occupés à ramasser l'herbe dans les champs et les bois » - Archives départementales de Seine-Maritime, C529.

[128] Seule la province de Haute-Guyenne et les villes de Tréguier, Rouen et Évreux entre 1775, 1779 et 1788.

les grands travaux de la campagne[129]. Les courtes périodes de cours sont dues à la présence obligatoire des femmes au foyer, car elles seules assument les tâches domestiques. De plus, avant cette période l'accoucheuse de campagne n'est pas considérée comme professionnelle. Pratiquer et se former aux accouchements n'est pas une condition pour laquelle une femme doit faire de gros sacrifices. Ce temps réduit interroge les démonstrateurs. Il semble trop peu pour former des élèves qui ne possèdent aucune connaissance préalable en obstétrique[130]. C'est pourquoi, certaines provinces font le choix d'une longévité des cours : deux cours par an, formation sur deux ans[131], un mois par an sur trois ans.

Tout comme la durée, le nombre d'élèves varie selon les conditions des provinces. Angélique Du Coudray fixe le seuil du nombre d'élèves à 100, ne pouvant au-delà, former aisément toutes les personnes présentes. Cependant, lorsque les organisateurs ne peuvent se permettre un dédoublement des cours pour raisons des financières, le seuil est très souvent dépassé pour atteindre son maximum en 1778, à Angers, soit 140 élèves. Certaines provinces font le choix de la qualité - cinq élèves en Haute-Guyenne-, lorsque l'objectif est de former pour s'établir en ville. Au contraire, dans les provinces défavorisées et vastes les cours ont peu de portée, et les sages-femmes sont peu nombreuses - 14 à Issoudun-. Ce nombre restreint ne peut en aucun cas changer les conditions de couche dans les provinces concernées. Pour pallier à cette situation, Madame Du Coudray propose des cours à des démonstrateurs, qui attelés à la susdite province assureront la pérennité de son enseignement, notamment par création d'écoles de sage-femmes[132].

La variété des cours et l'absence de directives précises génèrent une perte de temps et d'argent. Elles conduisent à la mise en place d'une circulaire à destination des organisateurs. Elle incombe à l'intendant Du Cluzel de la généralité de Tours, en 1779[133]. Elle donne des précisions sur la fréquence et la durée souhaitable des cours, même s'il reste assez souple, pour laisser à chaque organisateur une liberté d'organisation propre à sa province : conditions locales, pauvreté, aisance.

---

[129] Archives départementales de la Gironde, C529.

[130] « Six semaines paraissent un temps trop court pour acquérir les connaissances et la dextérité nécessaires afin d'être en état de secourir l'humanité » - Curé de Bosmellet, 1777 - Archives départementales de Seine-Maritime, C96.

[131] Cas de Châlons-sur-Marne, archives départementales de la Marne, C2881.

[132] En 1781, Angélique du Coudray réussit à obtenir un brevet royal pour ouvrir une école de sage-femme à Bordeaux, dirigée par les Coutanceau : « Sa nièce fut fixée à Bordeaux, en 1782 où elle ouvrit un cours d'accouchement pour la province de la Guyenne » - Procès-verbal de l'exercice public, soutenu le 5 juillet 1816 par les élèves de Madame Coutanceau.

[133] Dubreuil-Chambardel Louis, *L'enseignement des sages-femmes en Touraine*, Paris, Honoré Champion, 1991, p.56.

Par organisateurs, il faut entendre les intendants, évêques, curés et les États provinciaux[134]. Ce sont eux qui décident de la tenue de cours d'accouchements dans leurs provinces. Un cours d'Angélique Du Coudray est une initiative de l'intendant, un cours de démonstrateur, des autres organisateurs. Il en assurent cependant tous la publicité.

Cette dernière s'opère par des affiches et des lettres circulaires. Les affiches sont le plus souvent présentes dans les villes et les bourgs car l'affichage y est régulier, et surtout car elles d'adressent à un public qui est capable de prendre connaissance du message inscrit. Le texte est manuscrit, rédigé par le démonstrateur quand le cours a lieu à son domicile et imprimé lorsqu'il se déroule en un bâtiment public. Il indique le lieu, la date, le nom du démonstrateur ainsi qu'une demande d'envoi d'élèves adressée aux curés[135]. Les textes des lettres circulaires sont adressés aux officiers municipaux, aux échevins et surtout aux curés des paroisses. Elles sont envoyées aux subdélégués qui les transmettent aux curés. Ils renvoient ensuite aux subdélégués le nom de la femme de la communauté qu'ils trouvent la plus apte, qui eux-mêmes transmettent à l'intendant. Le cours est annoncé six semaines avant son déroulement, le temps de renvoyer toutes les réponses, de les recevoir et de préparer l'élève à son séjour en ville. Très souvent, ces lettres vantent les mérites et louangent Madame Du Coudray de l'importance de sa mission. Du fait de cette durée, un grand nombre de lettres est envoyé dans chaque généralité dans le but de toucher toutes les communautés[136].

Ces lettres témoignent aussi d'indications financières : « La dépense pour chaque élève ne doit pas monter au-delà de soixante livres, indépendamment des frais du voyage[137] ». Lorsque le cours est mené par Angélique Du Coudray, il est pris en charge par l'administration provinciale. Il comprend les frais de la maîtresse sage-femme, la location des locaux et du matériel et parfois les frais de déplacements des élèves. Le financement se doit d'être durable. C'est pourquoi, il arrive de consacrer une partie des revenus de la ville à cet égard, comme l'octroi[138]. Toutefois, les communes

---

[134] Assemblées réunissant les députés des différentes circonscriptions des provinces, dans le but de discuter de la fiscalité. Les provinces qui en bénéficiaient, provinces d'État, sont au nombre de 10 : Artois, Béarn, , Bourgogne, Bretagne, Dauphiné, Foix, Flandres, Franche-Comté, Languedoc et Provence.

[135] « Le Sr de Gournay, démonstrateur d'anatomie et Professeur de l'art des accouchements, commencera, par ordre de Mr l'Intendant, son sixième cours public d'accouchement, le lundi 7 novembre 1785, dans une des salles de l'hôtel de ville, à Vire. » - Archives départementales du Calvados, C990.

[136] 600 lettres envoyées à Pau - Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, C1470.

[137] Archives départementales du Calvados, C990.

[138] Taxe indirecte perçue par les municipalités sur l'importation de marchandises.

rurales à ressources limitées ne peuvent couvrir la totalité de ces frais. L'administration fait donc appel aux dons privés, principalement dirigés vers les curés, seigneurs et notables, soucieux de contribuer au bien public. S'il ne suffit pas, le financement ne peut se faire autrement que par une augmentation des impositions. Difficilement acceptable par les villageois, les communautés décident de faire signer à l'élève l'engagement de retourner dans sa paroisse d'origine à l'issu de la formation. Ce n'est pas le cas de toutes les provinces. Celles du nord-est, telles que la Franche-Comté et la Lorraine disposent de bois communs, dont l'apport annuel permet de couvrir les frais d'une élève[139].

Une fois que l'élève est reçue, elle suit les cours dont la finalité est l'obtention du certificat d'aptitude à accoucher. Il s'acquiert au terme d'un examen public, en présence du subdélégué et de l'intendant. Il se déroule devant un jury composé de médecins et de chirurgiens[140]. Chaque élève se livre à répondre aux questions des membres du jury. Celles-ci sont accompagnées d'une démonstration pratique. Dans l'esprit de la « méthode Du Coudray », les points de sanctions se font à équité entre connaissances et savoirs-faire, capacités pratiques et capacités théoriques. Il permet de faire apparaître aux yeux des jurés les capacités réelles des sages-femmes, même si la diversité des résultats est évidente. Jacques Gélis estime que la proportion de bonnes et très bonnes élèves s'élève à six élèves sur dix[141]. Les élèves jugées aptes reçoivent une trousse qui contient le matériel indispensable à l'exercice de la profession telles que seringues, sondes, paires ciseaux et éponges.

« Elle a fait plus de quatre mille élèves dans cette pénible mission dont il est aisé de concevoir la difficulté[142] » à la date de 1777. Jacques Gélis constate que cette affirmation semble proche de la réalité. Madame Du Coudray a dû former 5000 élèves en 25 ans de périple[143]. Cette mise en place qui nécessite le bon vouloir de tous a permis l'enracinement de l'enseignement de la sage-femme Du Coudray.

---

[139] Archives départementales du Doubs, C91.

[140] En 1786, à Nancy, les élèves sont inspectées par les membres de la faculté de Médecine et les membres du collège de chirurgie de la ville - Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, C314.

[141] À Guingamp, en 1784, sur 28 femmes, 16 sont jugées aptes à exercer et 12 doivent suivre un autre cours - Gélis Jacques, *La sage-femme ou le médecin*, Paris, Fayard, 1988, p.171.

[142] *Lettre d'un citoyen amateur du Bien public à M.. pour servir de défense à la mission de la dame du Coudray qui forme des sages-femmes partout le Royaume de la part du Roi, attaqué par un écrit public, 1777.*

[143] Gélis Jacques, *La sage-femme ou le médecin*, Paris, Fayard, 1988, p.121.

2. L'Abrégé : enseignement traditionnel, apports nouveaux

Cet enseignement repose sur le cours rédigé, recueillit au sein d'un manuel, l'*Abrégé de l'art des accouchements,* qui a été édité pour la première fois en 1759 à Paris. Il est une transposition de cours professés. Mais, constatant le manque de compréhension de ses élèves sages-femmes, Madame Du Coudray remet en question son enseignement : « La dame DuCoudray voulut d'abord leur parler de cette matière suivant les principes de l'Art ; mais après quelques tentatives inutiles elle s'aperçut qu'il falloit changer de langage pour des gens qui manquoient totalement d'éducation[144] ». Une seconde édition de son *Abrégé* voit le jour en 1769, à Saintes, chez Pierre Toussaints. Ce qui fonde la fine pédagogie de Madame Du Coudray, c'est l'adaptation qu'elle revêt face à un public sans connaissance livresque, sans instruction et surtout qui ne sait globalement pas lire[145]. Son enseignement est un mélange entre obstétrique savante, fruit de sa propre formation à l'Hôtel-Dieu de Paris et pratique en milieu rural. Ce parcours fait de sa pédagogie, une pédagogie originale. Son ouvrage, à la fois oeuvre de vulgarisation de sa science et manuel scolaire, donne toutes les connaissances nécessaires à une pratique raisonnée de l'Art des accouchements. Madame Du Coudray définit sa science comme brève et usuelle : « tout mon objet est de renfermer en peu de mots les vrais principes de l'Art ; et de les présenter sous un point de vue qui puisse les faire comprendre à des femmes peu intelligentes[146] ».

L'*Abrégé* se compose de 38 chapitres, agrémentés au fur à et mesure des diverses impressions[147], d'observations sur des cas concrets. Le premier chapitre concerne les qualités requises d'une sage-femme. Elle se propose ensuite d'aborder l'anatomie de la femme qu'elle présente comme la première connaissance essentielle requise. Celle-ci compose les cinq premiers chapitres de l'*Abrégé.* De la matrice, « que l'on sait être l'organe principal de la génération[148] », du

---

144 *Lettre d'un citoyen amateur du Bien public à M.. pour servir de défense à la mission de la dame du Coudray qui forme des sages-femmes partout le Royaume de la part du Roi, attaqué par un écrit public,* 1777.

145 « … mais ayant fait reflexion que ces leçons pourraient passer entre les mains de personnes plus intelligentes, par conséquent plus susceptibles d'une instruction plus étendue, je devais ajouter quelques remarques particulières, pour les faire lire avec plus de satisfaction et en même-temps plus de fruits. » - Du Coudray Angélique, *Abrégé de l'art des accouchemens, dans lequel on donne les préceptes nécessaires pour le mettre heureusement en pratique*, Paris, Delaguette, 1759.

146 *Ibid,* p.5.

147 Six éditions françaises : Paris, 1759, 1777 et 1785 ; Abbeville en 1759 ; Saintes en 1769 et Châlons-sur-Marne en 1773.

148 *Ibid,* p.15.

bassin « le bassin est fait par deux grands os[149] », du vagin « Ce conduit appelé vagin »[150], en terminant par les organes de fécondation, le processus de fécondation[151] et de formation du foetus, « l'oeuf fécondé produit par son développement, non seulement, le foetus, le placenta mais aussi le cordon ombilical »[152] . Elle y explique toutes les terminaisons sanguines qui en découlent et qui font vivre le foetus.

Elle présente ensuite divers procédés gynécologiques, qui ne peuvent se pratiquer sans l'acquisition d'un savoir anatomique antérieur. Une sage-femme doit savoir reconnaitre si oui ou non une femme est enceinte, puis pratiquer l'attouchement, le toucher vaginal[153]. Elle y explique le procédé, mentionne tous les organes que la sage-femme doit sentir au cours de l'opération et insiste sur le fait que c'est lui qui permet à la sage-femme de détecter les diverses situations[154]. De ce chapitre jusqu'au chapitre dix, la sage-femme Du Coudray explique les divers cas qui peuvent avoir lieu avant une grossesse certaine comme la reconnaissance et l'extraction du faux-germe[155], la fausse-couche et l'avortement.

Une fois ces diverses possibilités abordées, elle explique l'accouchement en lui même, en cinq phases que sont la situation naturelle du foetus dans la matrice, la préparation de l'accouchement, l'accouchement naturel, la ligature du cordon et la manière de délivrer la femme. Ce qui différencie son manuel des autres, ce sont les précautions d'hygiène apportées aux sages-femmes, qui dépassent les remèdes empiriques des matrones. Elle aborde notamment la manière d'emmailloter le nouveau-né. À de nombreuses reprises, elle souligne la nécessité de « laver la tête de l'enfant »[156], puis l'importance de « nettoyer ensuite le reste du corps de la crasse qui le

---

149 *Ibid*, p.15.

150 *Ibid*, p.20.

151 « Que l'oeuf qui a été fécondé dans l'ovaire par la semence mâle, s'en détache, et qu'il est reçu ensuite par le pavillon de la trompe et que continuant sa route par ce conduit, il va se rendre dans la matrice où il se développe » - Du Coudray Angélique, *Abrégé de l'art des accouchemens, dans lequel on donne les préceptes nécessaires pour le mettre heureusement en pratique*, Paris, Delaguette, 1759*,* p.25.

152 *Ibid,* p.25.

153 « Chapitre 7 : De l'Attouchement improprement appelé, Toucher » - *Ibid,* p.34.

154 « I° si la femme est enceinte / II° le temps de la grossesse / III° si l'accouchement est prochain ou éloigné / IV° si les douleurs que la ressent sont fausses ou si sont celles du travail / V° si l'enfant est bien ou mal situé » - *Ibid,* p.35.

155 Foetus informe, imparfait et défectueux.

156 *Ibid,* p.81.

couvre »[157]. Elle insiste sur les précautions à prendre en matière de santé, qu'elles concernent la femme ou l'enfant. Elle conseille par exemple de déposer un linge ou une étoffe sur la tête du nouveau-né, dans le but d'« empêcher que l'enfant ne s'enrhume »[158]. La sage-femme pointe l'importance de l'attention à porter à la femme, devenue mère, qui doit être soignée et surveillée après son accouchement. Angélique Du Coudray donne des conseils sur la façon de la préserver, tels que : « on évitera de la mettre debout »[159] ou encore « cette bande ne doit pas être mise indifféremment »[160] .

Ces conseils font de l'obstétrique une science millimétrée, qui rompt avec les pratiques empiriques des matrones. En plus de prévenir des mauvaises manipulations[161], elle donne la bonne attitude à adopter. L'exemple le plus illustratif est celui de l'extraction de l'enfant, dont la manoeuvre conseillée est de « retenir la tête en glissant les doigts sous la mâchoire sans prendre la tête par les oreilles, crainte de les arracher, ce qui est arrivé plus d'une fois »[162]. Ces deux chapitres[163] fixent leur attention sur la mère et l'enfant, car ce sont eux les acteurs de la négligence passée à laquelle il faut remédier. En dépit de toutes ces recommandations nouvelles, des pratiques plus anciennes persistent telles que l'emploi fréquent de bouillons faits d'herbes aromatiques pour soigner les maux des femmes[164].

Angélique Du Coudray détaille des cas particuliers et c'est véritablement cela qui fait la spécificité de son manuel et de sa pédagogie. Ils concernent les derniers chapitres de l'*Abrégé,* du vingtième au trente-huitième. Ils illustrent la prise de conscience et les précautions à prendre en cas d'accouchement à risque, sur les différentes façons dont l'enfant peut se présenter, « de l'accouchement où l'enfant présente le bras ou le code » ou encore « de l'accouchement où le cordon

---

[157] *Ibid*, p.81.

[158] *Ibid,* p.81.

[159] Du Coudray Angélique, *Abrégé de l'art des accouchemens, dans lequel on donne les préceptes nécessaires pour le mettre heureusement en pratique*, Paris, Delaguette, 1759, p.84.

[160] *Ibid,* p.84.

[161] « Il ne faut pas lui tirer la tête avec trop de violence, ni la lui élever » - *Ibid,* p.68.

[162] *Ibid,* p.61- Cette manœuvre est appelée manoeuvre de Mauriceau.

[163] « Chapitre 16 ; De la manière d'emmailloter l'enfant » et « Chapitre 17 ; De la manière d'accommoder l'accouchée et du régime qu'elle doit observer ».

[164] « Lorsqu'elles sont dans leur lit, il faut leur donner un bouillon » - *Ibid,* p.87.

se présente le premier ». Ces cas particuliers sont le fruit de sa propre expérience[165], qu'elle livre sans appréhension dans ses lignes. De même, elle donne aux élèves sages-femmes les moyens de se maîtriser, d'acquérir une certaine patience, de rester calme et sereine dans des situations où deux vies sont en potentiel danger[166].

À ce texte remanié s'ajoutent des planches de gravures introduites de cette façon : « J'ajoute à ma seconde Édition, des Planches qui puissent rappeler à mes Elèves mes mêmes démonstrations ; & pour pouvoir leur rendre encore plus sensibles, je les ai fait enluminer, pour que les différentes couleurs donnassent plus de clarté dans les objets »[167]. Elles sont au nombre de 26 et sont des estampes en couleurs - utilisées pour la première fois en obstétrique - gravées à l'eau, avec des retouches au burin et à la pointe, en trois plaques. La première donne la couleur jaune-vert, la seconde le rouge pâle et la troisième, le noir. Le réalisateur est Jean Robert[168]. Dans une lettre adressée au Mercure de France en 1756, Jean Robert met en avant sa maîtrise du procédé de gravure en couleurs[169]. Nina Rattner-Gelbart[170] suppose que c'est par ce biais que Madame Du Coudray entend parler de ce procédé, encore peu utilisé et coûteux[171]. Les dessins seraient l'oeuvre de Pierre Chapparre[172].

Dans une volonté de facilitation du discours médical au sein des provinces, l'*Abrégé* illustré constitue le support et le prolongement du cours. Madame Du Coudray décrit leur utilité : « afin que les Elèves qui ne sçavent pas lire voyent dans ces Planches les manœuvres qu'elles ont appris[173] ». Elles sont donc adressées en partie aux élèves sages-femmes qui ne savent pas lire et font écho au

---

165 « Il lui survint un dévoiement, qui l'aurait réduite à la mort, si je ne lui avais pas donné un remède » - *Ibid,* p.86.

166 « Je sais qu'il est difficile d'engager les femmes de la campagne ; à se bassiner dans leurs couches, il faut pourtant les y déterminer. On peut leur en parler sans blesser la modestie » - *Ibid,* p.92.

167 Du Coudray Angélique, *Abrégé de l'art des accouchemens, dans lequel on donne les préceptes nécessaires pour le mettre heureusement en pratique*, Paris, Delaguette, 1759, p.9.

168 En 1738, Le Blon obtient de Louis XV un privilège de 20 ans pour sa technique de gravure en couleurs, mais à sa mort prématurée en 1741, il ne laisse derrière lui que quatre élèves formés dont l'un d'eux était Jean Robert.

169 Robert Jean, *Lettre à l'Auteur du Mercure*. *Mercure de France*, *dédié au Roi*, avril 1756.

170 Rattner-Gelbart Nina, *The king's midwife : a history and mystery of Madame du Coudray*, University of California press, 1998.

171 On estime la dépense de Madame du Coudray pour cette réalisation et l'impression, à la moitié de sa pension royale annuelle, soit 3000 livres, d'après une lettre du frère Côme, du 20 mars 1768.

172 Selon Jacques Gélis, dans la *Lettre d'un citoyen amateur du Bien public* fait figure, un certificat de reconnaissance de la communauté de chirurgiens de Rochefort, dont il est l'un des signataires. Les registres de mariage de la paroisse de Saint-Louis à Rochefort, mentionnent à deux reprises Pierre Chapparre, chirurgien de la marine du port de Rochefort.

173 *Lettre d'un citoyen amateur du Bien public,* 1777, p.15.

contenu du manuel, à la Machine et aux démonstrations faites en cours. Elles sont légendées précisément de manière à porter leur propre autonomie, un seul lien texte/gravure est explicité[174].

On y observe la volonté de représenter en premier l'anatomie[175], les différentes étapes de l'accouchement[176] et les cas particuliers d'extraction[177] de l'enfant. Les planches s'inscrivent dans un processus de schématisation, qui vise par sa simplicité et son dénuement à remplir une fonction mnémonique, par des tracés linéaires et l'absence d'accessoires. Cette simplicité rend ces gravures médiocres aux yeux des contemporains de Madame Du Coudray. Pierre Sue, dans son éloge de l'Abbrégé, ajoute : « À l'égard des planches enluminées, dont j'ai fait mention, il m'est revenu qu'elles n'ont eu de partisans que les personnes qui y étaient intéressées » [178].

Cependant, le corps de la femme n'est visible qu'au travers de son bassin et de son appareil génital. Ces gravures nient la mère mais le fœtus est bien présent. L'enfant est un bébé mâle, rose, ce qui peut être interprété comme un signe de vitalité. Le regard proposé par les planches accompagne cette éducation du toucher et de l'attouchement[179]. Autrement dit, apprendre à voir c'est déjà apprendre à toucher. Elles ne requièrent pas une analyse intellectuelle, pas de coupe, pas d'images en transparence, pas de pointillés . La compréhension et la dynamique interne des images doivent se faire naturellement, comme le souligne Jérôme Van Wijland[180]. Dans le but d'assurer le côté pratique de sa méthode, Angélique Du Coudray rend son enseignement palpable au travers de la conception de sa Machine.

---

[174] Annexe 5.

[175] Annexe 6.

[176] Annexe 7.

[177] Annexe 8.

[178] Sue Pierre, *Essais historiques, littéraires et critiques, sur l'art des accouchemens ; ou Recherches sur les coutumes, les moeurs, & les usages des anciens & des modernes dans les accouchemens, l'état des sages-femmes, des accoucheurs, & des nourrices chez les uns & les autres : ouvrage dans lequel on a recueilli les faits les plus intéressants & les plus utiles sur cette matière, avec un grand nombre de notes curieuses & d'anecdotes singulières*, Paris, Jean-François Bastien, 1779, p.506 à 514.

[179] « C'était à leurs yeux, à leurs mains, qu'il fallait parler, en y ajoutant de la patience et de la douceur » - Du Coudray Angélique, *Abrégé de l'art des accouchemens, dans lequel on donne les préceptes nécessaires pour le mettre heureusement en pratique*, Paris, Delaguette, 1759, p.5.

[180] Van Wijland Jérôme, *Enluminer les accouchements, éclairer l'enseignement : les planches de l'Abbrégé de l'Art des Accouchemens de Madame Du Coudray,* Histoire des sciences médicales, Tome XLVI, n°4, 2012, p.403 à 414.

3. La Machine, une innovation pédagogique unique

« La Machine que la pitié m'avait fait imaginé[181] ». À ces mots, Angélique Du Coudray donne l'impression que le processus de création du mannequin démonstrateur lui revient. Seulement, il n'en est rien. Son mannequin est l'héritier d'anciens mannequins mis au point par d'anciens accoucheurs. La première mention d'une telle machine figure dans le manuel de Johann Van Hoorn[182], en 1715. En France, dans les années 1730, un accoucheur prénommé Grégoire[183] utilise une de ses machines à démontrer, lors d'un cours adressé à des chirurgiens. Parmi eux, se trouve un accoucheur anglais, William Smellie[184]. Ce dernier en analysant, étudiant et comparant toutes les machines connues[185], construit trois machines et six poupées. Jacques Gélis[186] estime qu'avant son départ de Paris, en 1755, Angélique Du Coudray a eu l'occasion de voir une de ces machines. Bien qu'elle ne revêt pas un caractère inédit, la Machine de la sage-femme Du Coudray est révolutionnaire par sa maniabilité, la diversité inégalable de ses nombreux accessoires et la précision de sa conception.

Le premier élément constitutif de la Machine représente la partie inférieure du corps d'une femme, de la région lombaire à mi-cuisses. L'objet est réalisé avec des toiles de lin, le tout de couleur chaire et rembourré de coton. Il est composé en son intérieur, d'un véritable bassin osseux[187] appartenant à une jeune femme, qui comprend le sacrum et les os iliaques[188]. Les fémurs sont une réalisation de bois. Ce tronc repose sur un socle en chêne agrémenté à l'intérieur, de quatre supports en métal qui permettent au mannequin de tenir dans la position souhaitée. Cette position

---

181 Du Coudray Angélique, *Abrégé de l'art des accouchemens, dans lequel on donne les préceptes nécessaires pour le mettre heureusement en pratique*, Paris, Delaguette, 1759, p.11.

182 Johann Van Hoorn (1662-1724), accoucheur suédois. Sa Machine était composée d'un bassin de femme avec ses membres inférieurs entiers et accompagnée d'une poupée en cuir représentant l'enfant.

183 Accoucheurs de père en fils, concepteur d'un mannequin en osier.

184 William Smellie (1697-1793), père de la sage-femme britannique et notamment concepteur d'une version améliorée du forceps.

185 Jusqu'en 1752, les mannequins nous sont connus uniquement par écrits. La première représentation dessinée que nous avons est celle de Mohr, dans son manuel *Die Gebaehrende Frau.*

186 Gélis Jacques, *La sage-femme ou le médecin*, Paris, Fayard, 1988, p.159.

187 « Les os pubis de la machine qui m'est confiée se sont rompus à mon dernier cours, ce qui me fait présumer que le bassin dont s'est servit Madame Du Coudray pour former cette machine était corrompu relativement, ou qu'il aurait été pris dans un cimetière. » - Archives départementales de Haute-Marne, C33.

188 Os de la hanche.

est celle de la chaise obstétricale, les deux cuisses reposent sur deux étriers[189].

Angélique Du Coudray a ensuite imaginé deux positions pour son mannequin. La première est la position fermée et est utilisée pour reproduire la palpation du vagin et du ventre. Les matières molles et souples imitent parfaitement la nature et permettent de détecter la position du foetus à la palpation. La seconde est la position fermée. Deux échancrures sont présentes, dont l'une sur le ventre et l'autre à l'orifice vaginal. Ces dernières sont recouvertes de volets en tissus et de rubans, qui permettent de les ouvrir et de les refermer. Les rubans présents au niveau de l'orifice vaginal peuvent être froncés, dans les deux sens et permettent la représentation maximale des différentes étapes de la dilatation. Lorsque les volets sont ouverts, le mannequin est fait de telle sorte que l'on aperçoit le passage que doit franchir le foetus avant de naître.

L'anatomie[190] de la femme, en dehors de la grossesse, est également parfaitement représentée. Chaque organe est identifié par des petites étiquettes. Au centre, l'utérus de sept centimètres de hauteur, en tissu rembourré rose. De part et d'autre de ce dernier est cousu un voile de fin tissu, le ligament large, sur lequel sont positionnés les ovaires et les trompes. Celles-ci donnent sur le morceau frangé puis sur le ligament rond. L'utérus est ensuite accompagné de son col, qui dépasse à l'intérieur du vagin. Il est possible d'y effectuer le toucher vaginal.

Ce premier ensemble donne sur le vagin, qui est lui même en tissu de couleur rose, moins rembourré, pour le rendre plus souple. À sa sortie, se trouvent l'orifice vaginal et les grandes lèvres représentées en volume par une couture. Un tissu retourné y est accroché et fermé par deux petites boutonnières dont la première représente l'anus. Celui-ci est prolongé par deux tissus rembourrés qui représentent les fesses. La seconde boutonnière illustre le méat urinaire, prolongé par un conduit qui se termine par la vessie. Cette dernière est cousue comme un sac de forme ronde en toile fine. En son intérieur, on y retrouve les uretères sous forme de petits liens.

La Machine de Madame Du Coudray est également accompagnée de son foetus[191]. Il mesure 50 centimètres. Tout comme le mannequin, il est composé de toile rembourrée qui constituent les

[189] Annexe 9.

[190] Annexe 10.

[191] « Jy joignis le modèle d'un enfant de grandeur naturelle dont je rendis les jointures assez flexibles pour pouvoir le mettre dans des positions différentes » - Du Coudray Angélique, *Abrégé de l'art des accouchemens, dans lequel on donne les préceptes nécessaires pour le mettre heureusement en pratique*, Paris, Delaguette, 1759 - Annexe 11.

parties molles du corps. Il repose sur une structure en matériaux solides, qui constituent les parties dures telles que les os des membres, le crâne et la face, le thorax, les doigts et orteils, les coudes et genoux. La colonne vertébrale est faite d'un travail de lingerie[192], assez flexible, dont le nombre de vertèbres est exact. Du fait de sa composition, le corps est rigide au niveau du thorax et la colonne vertébrale peut se détecter au toucher. Les bras et les jambes sont très mobiles. Chaque membre est individualisé, de taille différente, dans le but de faciliter l'identification du membre en question et de reconnaitre les membres droits ou gauches. Le corps est relié par le cordon ombilical, qui possède ses propres terminaisons sanguines**.** La tête est modelée : nez, oreilles cousues, yeux et cheveux dessinés à l'encre. Cette dernière est rattachée au corps par une couture simple, qui permet une grande mobilité, nécessaire aux diverses démonstrations et manipulations. Ce modèle est d'ailleurs celui qui permet la simulation d'un accouchement.

L'originalité de sa Machine tient aux divers accessoires[193] qui sont des éléments à portée visuelle et non tactile, comme le foetus. Ce sont en premier lieu, les jumeaux[194]. Le but est d'identifier la façon dont ils sont liés. Chaque foetus mesure 26 centimètres et correspond à une grossesse de cinq mois. Chacun est relié par un cordon ombilical qui lui est propre, à un même placenta, lui-même séparé en deux par une membrane cousue en voile de coton. Les membres tels que les doigts et orteils ne sont pas individualisés. L'accessoire suivant est le foetus au sein de sa matrice[195]. Elle est représentée dans une forme arrondie, d'un diamètre de 24 centimètres. Composée de tissus et de cotons rembourrés, son intérieur est doublé de toile de couleur chaire claire. Une ouverture permet d'apercevoir l'enfant en position foetale, attaché à son placenta par le cordon ombilical. Le foetus est de composition identique aux autres modèles. Sa tête est penchée vers l'avant et attachée sur le ventre par un point de couture. Ses jambes sont repliées sur son ventre, soutenues par ses bras croisés au devant. Sa taille est d'environ 36 centimètres, celle de son placenta est de neuf centimètres de diamètre. Ce lui-ci est cousu à la doublure de la matrice dans sa partie haute. Sa face est brodée de fils rouges et bleus qui représentent les artères et les veines. Ils partent du centre et se rejoignent en un cordon ombilical de 50 centimètres.

---

192 Témoin du plan pratique de la conception de la Machine, la colonne vertébrale en travail de lingerie illustre l'utilisation du savoir-faire des métiers considérés comme uniquement féminins: lingère, couturière, repasseuse.

193 Annexe 12.

194 « De l'accouchement où se rencontrent plusieurs enfants » - Du Coudray Angélique, *Abrégé de l'art des accouchemens, dans lequel on donne les préceptes nécessaires pour le mettre heureusement en pratique*, Paris, Delaguette, 1759*,* p.128.

195 « Une matrice ouverte où l'on voit l'enfant dans sa position naturelle pendant les 7 ou 8 mois de grossesse » - *Ibid,* p.8.

Cette réalisation est un outil pédagogique sans pareil et ce, par divers éléments dont le premier est la réalisation à grandeur réelle des mannequins. À plusieurs reprises, les diverses couleurs et intensités de rembourrage sont signalées. Elles permettent de différencier les zones et de reproduire au maximum, un toucher similaire à la réalité. L'exemple parfait est celui de la tête du foetus. La structure représentant le crâne est en matière solide et le haut du crâne, la fontanelle[196], est composée de tissus rembourrés permettant à l'élève de savoir le sens dans lequel est positionné le foetus.

Deux autres têtes sont conçues par la maîtresse sage-femme, la tête d'un enfant mort[197] et la tête d'enfant en état de macération. La première est semblable à celle du foetus mais la partie supérieure de son crâne comporte une saillie longitudinale qui représente le chevauchement des os, symptomatique du foetus mort *in utero*. La seconde est grossièrement cousue, avec un tissu en coton. La face est grossièrement modelée d'un nez et d'une bouche. Elle permet aux élèves sage-femmes de repérer au toucher l'état de macération de la tête, suite à un maintien prolongé au sein de la matrice, après une mort *in utero*. Le placenta est également réalisé en une matière particulière, l'éponge, dans le but de le distinguer et de reproduire un toucher similaire à la réalité. Il était parfois imbibé d'eau colorée, simulant la perte des eaux.

D'autres critères anatomiques nécessaires au diagnostic de présentation du foetus ou d'utilisation de manoeuvres particulières sont présents, dans le but d'enseigner au mieux les divers cas possibles. Le foetus a la bouche ouverte. Il est possible d'y insérer un doigt. À l'intérieur, se trouve une langue en coton, qui permet d'expliquer la position idéale du doigt, au dessus pour dégager la tête, lors de la manoeuvre de Mauriceau.

Ce mannequin à démontrer est officiellement reconnu par l'académie de Chirurgie en 1758[198]. Il est maintenu en l'état et aujourd'hui conservé au Musée Flaubert d'histoire de la médecine de Rouen. Ce n'est en réalité pas un mannequin ayant servi à la démonstration. C'est « un

---

[196] Espace entre les os du crâne, qui s'ossifie au cours de la croissance de l'enfant.

[197] « J'ajouterai le modèle de la tête d'un enfant séparé du tronc dont les os du crâne passaient les uns sur les autres » - *Ibid*, p.8.

[198] « L'appareil imaginé ou perfectionné par Madame Du coudray fut approuvé par l'académie de chirurgie, ainsi qu'on le voit par l'extrait des registres du 1er décembre 1758, sur le rapport de Verdier et de Levret, nommés commissaires par la même académie » - Delacoux Alexis, *Biographie des sages-femmes célèbres anciennes, modernes et contemporaines*, Paris, Trinquart, 1834.

modèle de ces machines pour servir ou à en faire d'autres ou à réparer celles qui se trouveraient dérangées[199]». Il est plus élaboré que les autres et est vendu 300 livres au lieu de 200. Il a été acquis par la ville de Rouen en 1778, après le cours donné par la maîtresse sage-femme à Évreux. En 25 années de périple, la sage-femme Du Coudray a laissé derrière elle plusieurs dizaines de fantômes dans diverses provinces, dont 13 dans la généralité de Rouen. Les démonstrateurs en font commande et les machines viennent de Paris en pièces détachées. Les intendants décident de l'achat du fantôme. Chacun est vendu 200 livres et permet de s'assurer de la continuité de la formation. Entre chaque étape de son périple, Angélique Du Coudray continue de perfectionner son mannequin à l'aide de ses domestiques. Il a évolué tant en matériaux qu'en résistance. Les premiers modèles n'étaient pas toujours de bonne qualité et les emplois fréquents des démonstrateurs les ont dégradé. Les pièces initialement naturelles sont ensuite totalement artificielles.

Trait caractéristique de la « méthode Du Coudray », l'utilisation systématique du mannequin fait de la pédagogie de la sage-femme, une pédagogie jusqu'alors jamais exploitée. « L'exemple doit toujours suivre le précepte »[200]. Le lien entre l'apprentissage théorique et la pratique sur la Machine est un élément essentiel. En début de séance, chaque élève reçoit un numéro qui préfigure son ordre de passage. Après avoir observé le démonstrateur, l'élève sage-femme doit reproduire la manoeuvre et expliquer à haute voix, lisiblement et intelligiblement ce qu'elle fait[201]. Ce passage prend entre dix à quinze minutes, en fonction de l'habilité de l'élève en question.

L'image de ce mannequin illustre parfaitement le changement amené par la sage-femme Du Coudray, dans l'univers obstétrique. La matrone était jusqu'alors à l'écoute de la femme, de sa personne, de sa souffrance. Dorénavant, la sage-femme est à l'écoute d'un corps, d'un ventre et d'un bassin. Le mannequin devient en ce sens, le symbole de la passivité souhaitée de la femme. C'est davantage de sécurité pour la femme et l'enfant et l'une des réponses apportées aux voeux des populations.

---

199 Madame Du Coudray note « Ce type de machine reste aux archives, on en dresse un procès verbal sous l'administration de monsieur l'intendant et des officiers municipaux et sert de monument à l'humanité pour les siècles à venir » - Archives départementales d'Ille-et-vilaine, C1326.

200 Du Coudray Angélique, *Abrégé de l'art des accouchemens, dans lequel on donne les préceptes nécessaires pour le mettre heureusement en pratique*, Paris, Delaguette, 1759.

201 « Elle leur explique d'abord une position particulière de l'enfant dans l'accouchement et fait répéter cette leçon à chacune des élèves, jusqu'à ce que toutes y répondent parfaitement ; elle en fait ensuite l'application sur le mannequin et les fait aussi manoeuvrer toutes l'une après l'autre. » - Archives départementales du calvados, C990.

Conclusion

Le personnage d'Angélique Du Coudray a indéniablement marqué l'histoire de la science obstétrique. Ses savoirs et savoirs-faire lui permettent de répondre avec aisance aux maux du siècle. La mortalité des nouveaux-nés et des femmes en couche, l'incompétence des matrones en campagne ne cessent de préoccuper les hautes sphères de l'État et de l'Église. Elles soutiennent avec une impulsion toute personnelle, le projet de la maîtresse sage-femme et le portent à la connaissance du Roi. Leur rencontre donne lieu à la mise en place de deux brevets successifs, qui autorisent la sage-femme à parcourir les routes de France pour y donner des cours d'instruction publique. Ce appui se transforme en un soutien sans faille, qui reconnaît l'oeuvre de la maîtresse sage-femme, avec enthousiasme, comme une véritable oeuvre scientifique.

Angélique Du Coudray est cependant rattrapée par sa condition de femme savante. Le savoir lui est propre mais la tenue et la persistance de son entreprise sont le fait du soutien de nombreux hommes. La réussite et la portée de son oeuvre dérange et ses détracteurs ne cessent de l'importuner, en la critiquant et la réduisant à son essence de femme. La tenue publique de ses cours et la nécessité de former des accoucheurs permanents rendent les connaissances de la sage-femme accessibles à tous. Elle place ainsi, malgré elle, la sage-femme dans la dépendance des accoucheurs, médecins et chirurgiens. Toutefois, c'est à elle que revient l'initiative tant attendue du siècle.

L'apport de cette femme savante à l'avancée de la formation des sages-femmes est indiscutable. Il se caractérise par une prise de conscience des enjeux de la formation des femmes dans les campagnes et par une adaptation à un public sans connaissance préalable. Sa méthode repose sur les sens. Les cours sont accompagnés de manière originale, d'un manuel, l'*Abrégé*, qui pour la première fois présentent des illustrations. Le sens pédagogique de la sage-femme se distingue par la création de sa Machine de démonstration, d'une proximité réaliste inédite et d'une utilité nécessaire.

D'une affaire de matrone à une science millimétrée, elle contribue à faire de l'accouchement un Art et c'est en ce sens que son oeuvre est révolutionnaire. Ces connaissances déployées sur les routes de France bouleversent les principes établis et permettent à la démographie française de renaître et à la formation des sages-femmes de se structurer définitivement. Les sages-femmes deviennent de véritables institutrices du système de santé, leur nombre dépassera dès la fin du XIXème siècle, celui des médecins.

Création d'une séquence pédagogique

Le personnage d'Angélique Du Coudray constitue un objet d'étude intéressant et inédit pour l'enseignement en classe de Seconde. Le thème 4 concerne les « Nouveaux horizons géographiques et culturels des Européens à l'époque moderne » et propose l'étude d'un sous thème consacré « l'essor d'un nouvel esprit scientifique et technique (XVIème-XVIIIème siècle) ». La fiche Éduscol conseille d'aborder cette question sous trois points successifs que sont l'étude d'un savant du XVI ème ou XVIIème siècle et son oeuvre, les modalités de diffusion de la science au XVIIIème siècle puis l'invention de la machine à vapeur. Cependant, le programme actuel ne mentionne que très peu d'exemples féminins. Ici, on se propose d'étudier l'oeuvre de vulgarisation d'Émilie du Châtelet mais elle est en minorité face aux personnages masculins proposés. Il y a donc une invisibilisation des femmes de science.

Le nouveau programme de la classe de Seconde accorde, pour la première fois, sa place au terme de « femme de science » et aux femmes. En effet, le chapitre 1 « Les Lumières et le développement des sciences » propose comme point d'ouverture « Émilie du Châtelet, une femme de science » et donne à mettre en avant le rôle des femmes dans la vie scientifique et culturelle.
Cette évocation des femmes de science se limite au personnage d'Émilie du Châtelet, qui dans les manuels scolaires est trop souvent associée à Voltaire. Ici, le personnage d'Angélique Du Coudray permet d'aborder l'oeuvre d'une seule femme. Le principal objectif est de faire comprendre aux élèves que la science n'a pas de sexe.

Le sujet doit être proposé sous la forme d'une étude de cas. Elle porte le titre suivant : « **Angélique Du Coudray, une femme de science** ». En début de séance, les élèves sont informés de l'exercice du jour à l'oral. Une fois les feuilles distribuées, nous parcourrons ensemble l'organisation de l'étude de cas. Une fois les consignes données, nous lisons l'introduction et les questions ensemble. Cette approche permet aux élèves de comprendre le sujet du dossier et de poser d'éventuelles questions. Ces dernières peuvent porter sur du vocabulaire. Ici, une explication de ce qu'est le Châtelet peut être nécessaire. Il est important d'anticiper ce type de questionnement en amont. L'étude de cas se décompose en trois parties, dont le temps à consacrer à chaque partie est une séance d'une heure.

Dans le but de permettre aux élèves d'acquérir les connaissances essentielles à une compréhension générale de l'étude de cas, il semble primordial de l'introduire via une biographie succincte d'Angélique Du Coudray.

La première partie de l'étude de cas consiste à faire comprendre aux élèves la situation du Royaume de France avant l'action d'Angélique Du Coudray. Cet état des lieux se fixe sur la formation des accoucheuses et les conditions d'accouchement. Il est nécessaire à la compréhension de l'oeuvre de la sage-femme. Les informations que les élèves doivent retenir se résument en une trace écrite qui est la suivante :

« Au XVIIIème siècle, le Royaume de France connaît une **forte mortalité** des femmes en couche et des nouveaux-nés. Elle est due aux **matrones,** femmes âgées et dignes de confiance au sein de la communauté villageoise. Elles pratiquent illégalement l'art des accouchements et ne possèdent ni connaissances ni savoirs-faire. Le Roi prend conscience de cette situation et décide de soutenir le projet de **cours d'instruction publique** d'Angélique Du Coudray en lui accordant deux **brevets royaux** en **1759** et **1767**. Ces deux documents concrétisent le travail de la sage-femme comme une oeuvre nationale. »

Pour permettre aux élèves d'arriver à cette reflexion, nous utilisons deux documents, dont le premier est un extrait de la *Lettre d'un citoyen amateur du bien public* datant de 1777. Il présente une situation que la sage-femme Du Coudray a observé durant son périple. Le second est composé de deux extraits des brevets royaux que la sage-femme a obtenu en 1759 et 1767.

Les textes ont été remanié de manière à ce que les élèves les comprennent plus aisément mais il faut également anticiper la mise en place d'un temps de lecture commune et d'explicitation des extraits utilisés. Ils sont écrits avec un langage différent de celui des élèves, certains peuvent avoir besoin d'une formulation différente pour les comprendre.

Les premières questions portent sur le document 1.a : « *Qui pratique l'art des accouchements? Comment qualifiez-vous les conditions d'accouchement ?* ». L'orientation des questions vise à faire dire aux élèves que les matrones pratiquent l'Art des accouchements. Ils doivent ensuite arriver à l'idée que les conditions d'accouchement sont médiocres ce, en repérant les termes descriptifs comme « cruauté » ou encore l'action de couper décrite dans la scène

racontée. En reliant les deux questions, les élèves doivent réaliser que les conditions d'accouchement sont mauvaises à cause du manque de connaissance et de formation de ces femmes, explicité au travers du terme « ignorance ».

La dernière question « *Par quel moyen le Roi intervient-il* ? » amène les élèves à relever l'importance de l'intervention du Roi, qui par l'accord d'Édits royaux permet à Angélique Du Coudray de donner des cours d'instruction publique. Il est important de revenir sur ce point et de souligner la nécessité de ce soutien pour le bon fonctionnement et l'extension de l'entreprise imaginée par la sage-femme. Nous pouvons revenir en correction sur le fonctionnement des Édits royaux.

Après avoir saisis les enjeux et la nécessité d'une formation des accoucheuses, les élèves vont aborder les moyens de diffusion de la science de Madame Du Coudray. Les élèves doivent retenir les informations suivantes :

« Angélique Du Coudray parvient à former les matrones en mettant en place un **tour de France de formation** qui dure 25 ans**.** Il concerne toutes les provinces du Royaume mais insiste sur les provinces les plus **défavorisées**, comme les « provinces du centre ». Elle utilise son **manuel,** publié en 1759 et intitulé *l'Abrégé de l'art des accouchements* qui donne aux élèves le moyen d'apprendre les leçons. Il fixe les bases de la **science obstétrique**. Le **privilège du Roi (autorisation d'impression de l'ouvrage)** permet une **diffusion** plus rapide de sa science à un public qui n'en est pas spécialiste. C'est un ouvrage de **vulgarisation** scientifique. ».

Les élèves auront à leur disposition deux documents. Le premier est la première page du manuel d'Angélique Du Coudray, *L'abrégé de l'art des accouchements* et le second, une carte représentant le tour de France des cours donnés par la sage-femme.

La première question : « *Quels moyens Madame Du Coudray emploie-t-elle pour diffuser son savoir ?* » oblige les élèves à essayer de trouver un sens au mot « vulgarisation ». Avec l'aide du manuel, la mention « *ouvrage très utile aux jeunes sages-femmes et généralement à tous les élèves en cet art, qui désirent de s'y rendre habile »* et de l'emploi du verbe diffuser, ils doivent comprendre que le manuel permet de diffuser des connaissances scientifiques à un public qui n'est pas spécialiste. La correction est le moyen d'apporter des connaissances supplémentaires aux

élèves. Ici, il convient d'aborder le privilège du Roi qui autorise l'impression de l'ouvrage. Le second moyen à relever est illustré par la carte du tour de France.

Il est souligné par les questions suivantes « *En quoi consiste le tour de France ? Quelles régions sont concernées ?* ». Avec cette carte, les élèves doivent prendre connaissance de l'ampleur du périple de la sage-femme dans toute la France. En analysant la légende, il leur est possible de desceller trois temps dans ce périple. Ils doivent ensuite remarquer que les cours sont concentrés dans les villes des provinces les plus défavorisées du Royaume, comme celles du « *centre* ». Ils peuvent ainsi faire écho à leurs pré-requis en matière de connaissance en géographie française de la richesse. La correction de cette seconde partie peut être l'occasion d'aborder des points qui ne sont pas visibles sur la carte, comme la mise en place des cours. C'est l'occasion pour le professeur d'incarner le personnage d'Angélique Du Coudray à travers le récit d'anecdotes.

Lors de la correction, il serait utile de demander à un élève de présenter un des deux documents. Cette interrogation permet de faire travailler l'élève sur la capacité de maîtrise des outils et méthodes spécifiques, ici, l'identification de document en relevant sa nature, son auteur, sa date et sa source.

Une fois les modalités de diffusion de l'enseignement et du savoir d'Angélique Du Coudray comprises, il sera question pour les élèves, de travailler sur l'enseignement en lui-même et sur son caractère innovateur et original. Le résumé de ce point est le suivant :

« L'enseignement de Madame Du Coudray est original car il s'articule autour de deux aspects pédagogiques. Le côté **pratique** est illustré par la création d'une **machine** à démontrer qui reproduit avec proximité l'anatomie féminine et le foetus. Elle permet aux élèves de s'exercer en simulant des accouchements. Le côté **théorique** est lié à l'Abrégé qui présente, en plus des leçons écrites, des planches illustrées de l'accouchement. La sage-femme s'adapte à un public qui ne sait ni lire ni écrire car les fondements de son enseignement reposent sur les **sens** comme le toucher induit par la Machine et la vue portée par les planches illustrées. ».

Pour ce, les élèves ont à leur disposition trois documents. Le premier est constitué d'extraits de l'*Abrégé*, qui mettent en avant le processus de création de la Machine et des planches de l'*Abrégé.* Ces extraits sont illustrés par une photographie de la Machine et une planche illustrative

d'un accouchement.

La première question ; « *Quelles sont les deux dimensions de son enseignement ?* » oblige les élèves à travailler la capacité qui vise à savoir prélever, hiérarchiser et confronter les informations. Ils doivent remarquer que les informations qui en découlent sont complémentaires et faire émerger les notions de « pratique » et de « théorie ». Ils devront associer le caractère pratique à la Machine, en s'appuyant sur le terme de « manoeuvrer » et l'analyse de l'image de la Machine et de ses divers accessoires. La théorie, déjà vue dans la partie précédente doit être reliée à l'*Abrégé,* qui est le support de la leçon. La seconde question « *A quel public s'adresse-t-elle et comment ?* » pousse les élèves à réfléchir au contexte de l'époque et notamment au fait que l'alphabétisation est peu développée. En s'appuyant sur l'exemple de la planche, qui est un dessin, les élèves doivent y décerner la volonté de mettre en avant un travail basé sur les sens, pour s'adresser aux personnes qui ne savent pas lire. La vue s'illustre au travers de la planche et le toucher peut être descellé grâce au terme « *palpable* » relatif à la Machine. Cette partie est le moyen d'apporter des connaissances supplémentaires aux élèves curieux, notamment au sujet de la Machine, qui constitue un objet jamais vu pour la majorité d'entre-eux.

Pour conclure sur cette étude de cas et vérifier que tous les élèves en ont saisis les enjeux, il est possible d'envisager une évaluation des connaissances, en début d'heure. Les élèves devront rassembler leurs savoirs à ce sujet dans un court résumé, qui permet de travailler la capacité de description et mise en récit d'une situation historique précise. Cette évaluation prend appui sur différents objectifs qui sont les suivants :

• Je sais situer Angélique Du Coudray dans le temps et la présenter.
• Je sais définir les termes de matrone, vulgarisation scientifique, brevet royal et privilège du Roi.
• Je connais le contexte dans lequel prend place l'oeuvre d'Angélique Du Coudray.
• Je connais au moins deux moyens de diffusion de son oeuvre scientifique.
• Je sais expliquer l'originalité de son enseignement.

Ce sujet est à mon sens accrocheur car il n'est pas ou peu abordé dans les manuels scolaires. C'est un personnage qui change des personnages traditionnellement vus par les élèves. Il est ainsi nécessaire de l'incarner par la création visuelle de l'étude de cas, comme dans un manuel scolaire.

Angélique Du Coudray, une femme de science

Angélique Marguerite le Boursier du Coudray naît en 1712, dans une famille de médecin, à Clermont-Ferrand. En 1737, elle se rend à Paris pour être formée à l'Art des accouchement aux côtés d'Anne Bairsin, célèbre sage-femme du Châtelet. Elle obtient son diplôme d'accoucheuse en 1740 et s'établit à Paris pour 15 années. En 1755, elle est sollicitée par un riche seigneur auvergnat, pour accoucher des femmes de la campagne. C'est au cours de ce périple qu'elle prend conscience qu'une formation des sages-femmes est nécessaire.

→ *Comment Angélique Du Coudray a-t-elle révolutionné l'art des accouchements ?*

1 Une femme au service du Royaume de France

a. Accouchement par une matrone[1] vu par Madame Du Coudray à Besançon

> *« C'est dans cette Province qu'elle vit les spectacles horribles que l'ignorance et la cruauté imaginèrent pour accoucher une femme, dont l'enfant se présenta mal. Le récit fait frémir ; elle fut appeler chez une pauvre paysanne, épuisée par un long travail. On l'avait assise sur une chaise, pour y couper tout ce qui paraissait autre qu'un enfant vivant avec un hachoir. »*
>
> *Lettre d'un citoyen amateur du bien public, 1777*

1. Femme de la communauté villageoise, âgée et de confiance qui pratique illégalement les accouchements.

b. Extraits des brevets royaux délivrés par Louis XV à Angélique du Coudray

> « Brevet en faveur de la Demoiselle Boursier Du Coudray
>
> *Aujourd'hui le 19 octobre 1759 ; (...) Sa Majesté a permis et permet à la Demoiselle Du Coudray de continuer à instruire et former les femmes et filles qui voudront recevoir ses instructions pour la pratique de ladite profession de sage-femme. »*
>
> ———
>
> « Brevet qui autorise la dame du Coudray, maîtresse sage-femme, à tenir des cours d'instruction publique dans toutes les provinces du Royaume.
>
> *Aujourd'hui le 18 août 1767 ; Sa Majesté est toujours occupée du soin de procurer à ses peuples les secours dont ils ont besoin. Bien informée de la science et de l'expérience que ladite Dame Du Coudray, sage-femme, a acquise de l'art des accouchements, pour la récompenser, l'a nommé pour enseigner l'Art des accouchements dans toute l'étendue de son Royaume et lui permet de tenir des cours publics. »*

Questions :

- Qui pratique l'art des accouchement ?
- Comment qualifiez-vous les conditions d'accouchement ?
- Par quel moyen le Roi intervient-il face à cette situation ?

2 La « sage-femme itinérante »

a. Son manuel de vulgarisation scientifique

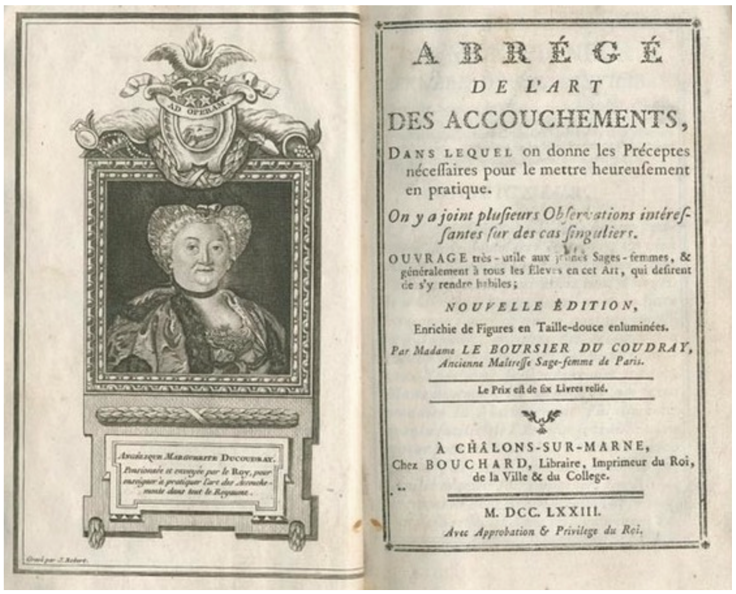

ABRÉGÉ
DE L'ART
DES ACCOUCHEMENTS,
DANS LEQUEL on donne les Préceptes nécessaires pour le mettre heureusement en pratique.
On y a joint plusieurs Observations intéressantes sur des cas singuliers.
OUVRAGE très-utile aux jeunes Sages-femmes, & généralement à tous les Eleves en cet Art, qui desirent de s'y rendre habiles;
NOUVELLE ÉDITION,
Enrichie de Figures en Taille-douce enluminées.
Par Madame LE BOURSIER DU COUDRAY, Ancienne Maîtresse Sage-femme de Paris.
Le Prix est de six Livres relié.
À CHÂLONS-SUR-MARNE,
Chez BOUCHARD, Libraire, Imprimeur du Roi, de la Ville & du College.
M. DCC. LXXIII.
Avec Approbation & Privilege du Roi.

b. Le tour de France de formation

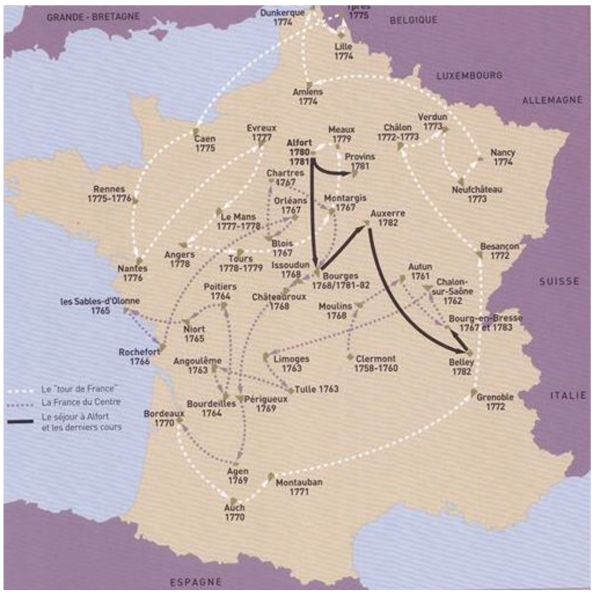

Questions :

- Quels moyens Madame du Coudray emploie-t-elle pour diffuser son savoir ?
- En quoi consiste le tour de France ? Quelles régions sont concernées ?

3 Une pédagogue innovatrice

a. Une méthode originale

« *Je pris le parti de rendre mes leçons palpables, en les faisant manoeuvrer devant moi sur une machine que je construisis à cet effet, et qui représentait le bassin d'une femme. J'y joignis un modèle d'enfant de grandeur naturelle.* »
« *J'ajoute des planches qui puissent rappeler à mes élèves mes mêmes démonstrations ; c'était à leurs yeux et à leurs mains qu'il fallait parler.* »

Abrégé de l'art des accouchements, 1759

b. La Machine de démonstration

c. Une planche illustrée

Questions :

- Quelles sont les deux dimensions de son enseignement ?
- À quel public s'adresse-t-elle et comment ?

Bibliographie

• **Sources :**

Du Coudray Angélique, *Abrégé de l'art des accouchemens, dans lequel on donne les préceptes nécessaires pour le mettre heureusement en pratique*, Paris, Delaguette, 1759.

Lettre à un citoyen amateur du Bien public à M.. pour servir de défense à la mission de la dame du Coudray qui forme des sages-femmes partout le Royaume de la part du Roi, attaqué par un écrit public, 1777.

• **Ouvrages généraux :**

Coulon-Alpin Madeleine, *La Maternité et les sages-femmes : De la préhistoire au XX siècle*, Paris, Roger Da Costa, 1981.

Delacoux Alexis, *Biographie des sages-femmes célèbres, anciennes, modernes et contemporaines*, Paris, Trinquart, 1834.

Gélis Jacques, Laget Mireille, Moral Marie-France*, Entrer dans la vie, naissances et enfances dans la France traditionnelle,* Paris, Gallimard, 1978.

Gélis Jacques, *L'arbre et le fruit : la naissance dans l'occident moderne*, Paris, Fayard, 1984.

Lebrun François, *Se soigner autrefois, médecins saints et sorciers aux XVIIème et XVIIIème siècles,* Paris, Temps actuels, 1983.

Leroy Fernand*, Histoire de naître,* Bruxelles, De Boeck, 2002.

• **Ouvrages spécialisés :**

Benozio Michel, *La Machine de Mme du Coudray ou l'art des accouchements au XVIIIème siècle*, Rouen, Point de vue, 2005.

Dubreuil-Chambardel Louis, *L'enseignement des sages-femmes en Touraine,* Paris, Honoré Champion, 1991.

Gélis Jacques, *De la matrone à la sage-femme : les transformations de l'accoucheuse de campagne au XVIIIème siècle*, Paris, Pénélope, 1981.

Gélis Jacques, *La sage femme ou le médecin,* Paris, Fayard, 1988.

Rattner-Gelbart Nina, *The king's midwife : a history and mystery of Madame du Coudray,* University of California press, 1998.

Sage-Pranchère Nathalie, *L'école des sages femmes : naissance d'un corps professionnel,* Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2017.

• **Articles :**

Caudron Olivier, « Former les sages-femmes des campagnes : Madame du Coudray, l'Aunis et la Saintonge (1765-1782) » dans *Ecrits d'Ouest,* La Rochelle, 2013, p.17-28.

Coury Charles, Pecker André, « Aperçus de l'enseignement de l'obstétrique en France au XVIIIème siècle, A. du Coudray à Grenoble » dans *Revue d'histoire de la pharmacie,* n°190, Paris, Société d'histoire de la pharmacie, 1966, p. 220-222.

Gélis Jacques, « L'accouchement au XVIIIème siècle » dans *Ethnologie Française*, vol. 6, Paris, Presses universitaires de France, 1976, p. 325–340.

Gélis Jacques, « L'accouchement de la matrone à la sage-femme » dans *Les collections de l'Histoire* n°32, Paris, Flammarion, juillet-septembre 2006.

Gélis Jacques, « La formation des accoucheurs et des sages- femmes aux XVIIÈME et XVIIIème siècles : Evolution d'un matériel et d'une pédagogie » dans *Annales de Démographie Historique*, Paris, Mouton, 1977, p.153-180.

Gélis Jacques, « L'enquête de 1786 sur les « sages-femmes du royaume » dans *Annales de démographie historique,* Paris, Mouton, 1980, p. 299-343.

Gélis Jacques, « Sages-femmes et accoucheurs : l'obstétrique populaire aux XVIIème et XVIIIème siècles » dans *Annales de démographie historique*, Paris, Mouton, 1977, p. 927-957.

Gutierrez Hector, Houdaille Jacques « La mortalité maternelle en France au XVIIIème siècle » dans *Population,* n°6, Paris, I.N.E.D, 1983, p. 975-994.

Hecht Jacqueline, « Le Siècle des Lumières et la conservation des petits enfants » dans *Population*, n°6, Paris , I.N.E.D, 1992, p. 1589-1620.

Janicki, « La mission de Mme Du Coudray, enseigner l'art des accouchements aux sages-femmes du royaume de France *»* dans *Les Dossiers de l'Obstétrique,* Paris, Eska, 2009, p.27-30.

Laget Mireille, « La naissance aux siècles classiques » dans *Annales. Economies, sociétés, civilisations,* 32e année, n°5, Paris, Armand Colin, 1977, p. 958-992.

Lemmonier-Lesage Virginie, « La sage femme vertueuse et experte » dans *Tout ce qu'elle saura et pourra faire, femmes droits travail en normandie du Moyen Age à la Grande Guerre*, Rouen, Presses Universitaires de Rouen et du havre, 2015.

Sage-Pranchère Nathalie, « Étude comparée de deux projets de cours d'accouchement à la fin du XVIIIe siècle *»* dans *Histoire, économie & société : époques moderne et contemporaine*, Paris, Armand Colin, 2009, p. 37- 58.

Van Wijland Jérôme, « Enluminer les accouchements, éclairer l'enseignement : Les planches de l'Abbrégé de l'Art des Accouchemens de Madame du Coudray *»* dans *Histoire des sciences médicales*, Tome XLVI, Paris, Édition de médecine pratique, n° 4, 2012, p. 403-414.

• **Thèses :**

Berthiaud Emmanuelle, « Attendre un enfant : vécu et représentations de la grossesse aux XVIIIème et XIXème siècles en France », Thèse d'histoire, sous la direction de Scarlett Beauvalet, Paris, Université Paris VII Denis Diderot, 2011.

Chambon Dominique, « Madame Angélique Du Coudray » Thèse de médecine, n° 113, Paris, Broussais, 1979.

De Gunzbourg Hélène, « Projeté dans le monde : vers une éthique de la sage-femme », Thèse de philosophie, sous la direction de Dominique Folscheid, Paris, Université Paris-Est, 2011.

Schalck Claudine, « Le travail des soignants dédiés à la vie face à la mort périnatale : sages-femmes et gynécologues-obstétricien(ne)s », Thèse de psychologie, sous la direction de Dominique Lhuilier, Paris, Conservatoire national des arts et métiers, 2017.

Annexes

Annexe 1 :

Copie du Brevet en faveur de la Demoiselle Boursier du Coudray.

Aujourd'hui, 19 Octobre 1759, le Roi étant à Versailles : Sa Majesté étant informée que la Demoiselle Boursier du Coudray, après avoir, durant seize ans, exercé avec capacité, à Paris, la profession de Sage-femme, & étant retirée en Auvergne, auroit conçu le projet de remédier à l'impéritie trop commune parmi les femmes qui pratiquoient ladite profession dans ladite Province, & auroit fabriqué une Machine, qui, en imitant la nature, facilite les moyens de démontrer tous les dangers dont les Accouchements sont susceptibles, & les différentes opérations employées pour les combattre, & que cette Machine approuvée par l'Académie de Chirurgie de Paris, & les travaux de ladite Demoiselle du Coudray ont eu de si heureux succès dans ladite Province, que le sieur de la Michodiere, Intendant d'icelle, & le sieur de Ballainvilliers, son successeur, ont rendu les témoignages qu'elle s'étoit empressée de mériter ; & Sa Majesté voulant lui en donner un de la protection qu'elle entend accorder à son zele & à son talent, & desirant qu'elle puisse librement répandre dans les différentes Provinces du Royaume les mêmes connoissances dont celle d'Auvergne ressent les avantages ; Sa Majesté a permis & permet à la Demoiselle du Coudray de continuer à instruire & former, à l'aide de ladite Machine, les femmes & filles qui voudront recevoir ses instructions pour la pratique de ladite profession de Sage-femme : Veut & entend qu'elle puisse librement aller & donner lesdits enseignements dans telles Provinces qu'elle jugera à propos, sans qu'il puisse lui être, pour raison de ce, apporté aucun trouble, par quelque personne, ni sous quelque prétexte que ce soit. Mande Sa Majesté auxdits sieurs Intendants & Commissaires départis dans lesdites Provinces, & à tous ses Officiers Justiciers, & autres qu'il appartiendra, de tenir la main à l'exécution du présent Brevet, que pour assurance de sa volonté Elle a signé de sa main, & fait contre-signer par moi Ministre & Secrétaire d'Etat de ses Commandements & Finances. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, Phelypeaux.

Annexe 2 :

Copie du Brevet qui autorise la Dame du Coudray, Maîtresse Sage-femme, à tenir des Cours d'instruction publique dans toutes les Provinces du Royaume.

Aujourd'hui, 18 Août 1767, le Roi étant à Compiegne : Sa Majesté toujours occupée du soin de procurer à ses Peuples les secours dont ils ont besoin, principalement pour tout ce qui peut tendre à leur conservation, & bien informée de la science & de l'expérience que ladite Dame du Coudray, Sage-femme, a acquises dans l'Art des Accouchements ; Voulant, d'ailleurs, la récompenser des soins infinis qu'elle s'est donné pour porter cet Art si utile & si nécessaire à un haut degré de perfection, Sa Majesté l'a nommée pour enseigner l'Art des Accouchements dans toute l'étendue de son Royaume ; lui permet, à cet effet, de tenir des Cours publics & particuliers sur tout ce qui y a rapport, sans que sous aucun prétexte elle puisse y être troublée. Mande & ordonne en conséquence, Sa Majesté, à tous Gouverneurs, Intendants & Commissaires départis dans ses Provinces pour l'exécution de ses ordres, & à tous Magistrats & Juges qu'il appartiendra, de la protéger & de lui donner toute l'aide & assistance dont elle aura besoin ; & afin de lui procurer les moyens de se transporter dans toutes les Provinces où elle sera utile, Sa Majesté veut & entend que tant qu'elle tiendra des Cours publics d'instruction dans quelque lieu de son Royaume que ce soit, elle jouisse, par chacun an, de la somme de huit mille livres, qu'elle lui accorde à titre de gratification annuelle ; & lorsque l'âge ou les infirmités ne lui permettront plus de tenir lesdits Cours, de trois mille livres seulement, pour lui faciliter les moyens de vivre dans sa retraite ; lesquelles sommes lui seront payées dans les cas susdits, à l'avenir, par chacun an, sa vie durant, par les Gardes de son Trésor royal, présents & à venir, sur ses simples quittances, à compter de ce jour, suivant les Etats ou Ordonnances qui en seront expédiés en vertu du présent Brevet, que pour assurance de sa volonté Sa Majesté a signé de sa main, & fait contre-signer par moi Conseiller, Secrétaire d'Etat & de ses Commandements & Finances. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, Phelypeaux.

Annexe 3 :

AD OPERAM
ANGÉLIQUE MARGUERITE DUCOUDRAY.
Pensionnaire et envoyée par le Roy, pour
enseigner à pratiquer l'art des Accouche-
mens dans tout le Royaume.

Annexe 4 :

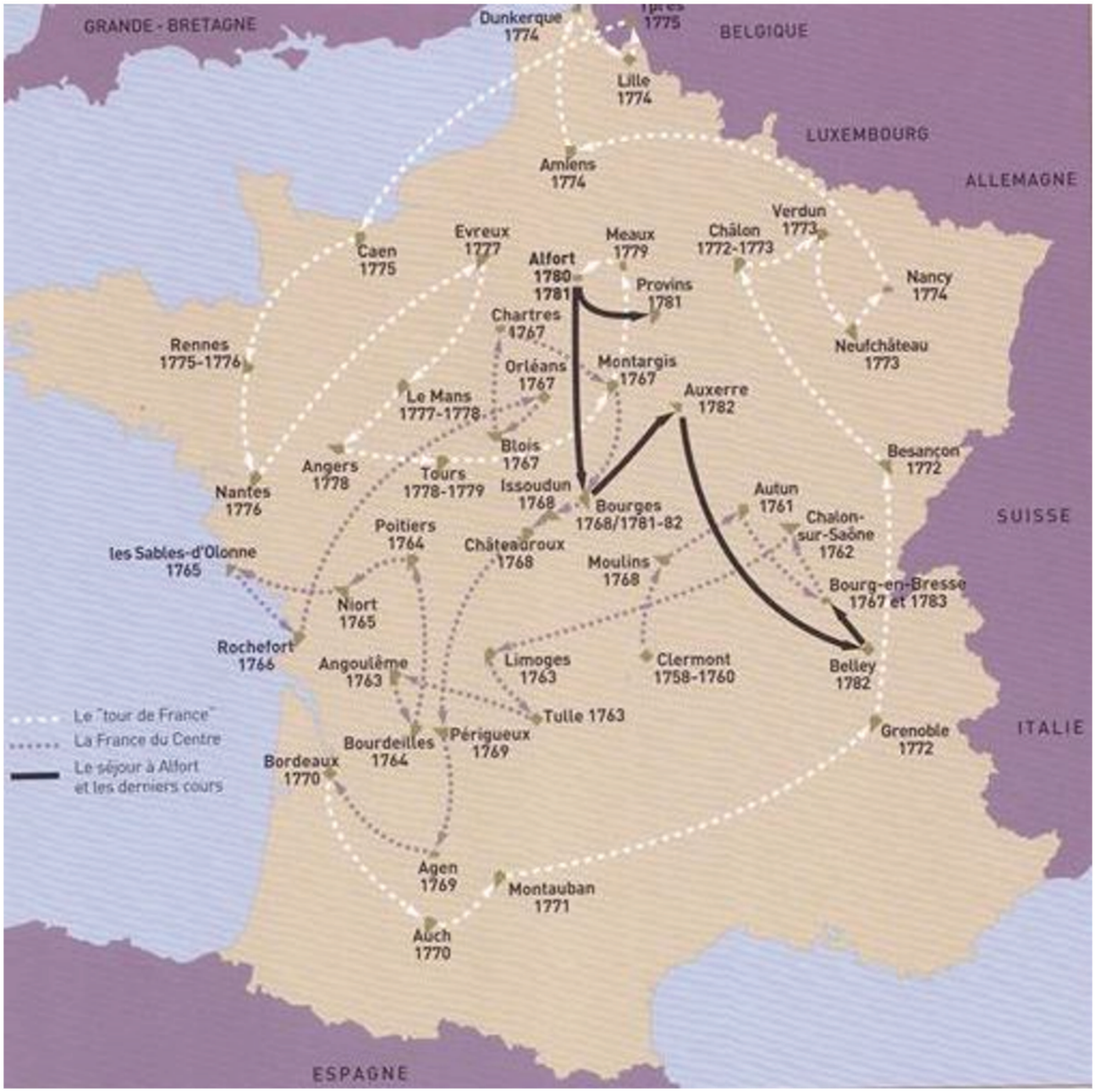

Annexe 5 :

« *Il ne faut pas tirer la tête avec trop de violence, ni la lui élever comme on voit dans* ***cette figure*** **, on doit la tirer un peu à droite pour dégager une épaule, & ensuite à gauche pour faire venir l'autre, & si l'on ne peut réussir par ce moyen, il faut couler deux doigts le long du col jusqu'à une des aisselles, pour débarrasser l'autre ; de cette manière les épaules étant passées, le reste du corps suit sans peine* » Abrégé, p. 68 et 69

Annexe 6 : Gravures représentant l'anatomie féminine

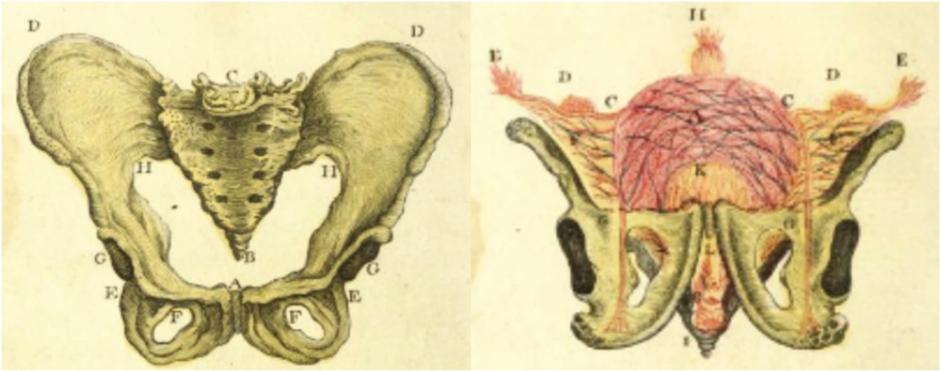

Annexe 7 : Gravures représentant les diverses étapes de l'accouchement

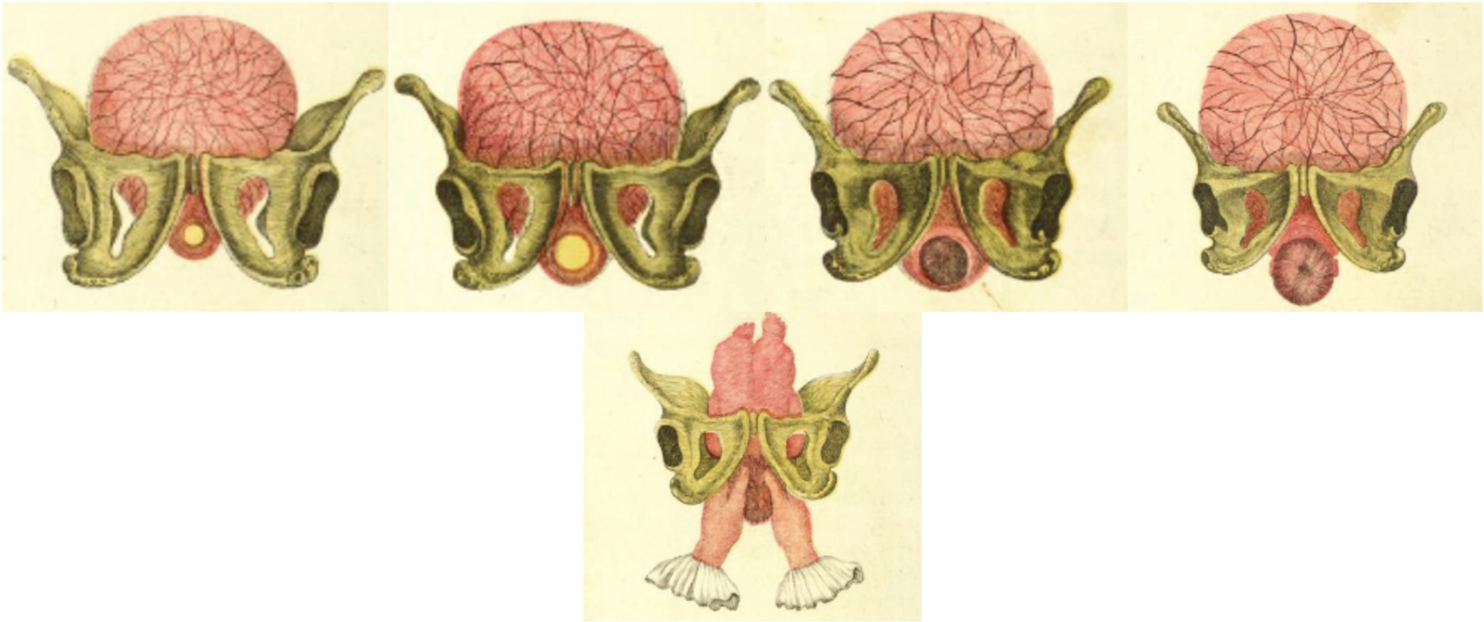

Annexe 8 : Exemples de gravures illustrant des cas particulier de position de l'enfant

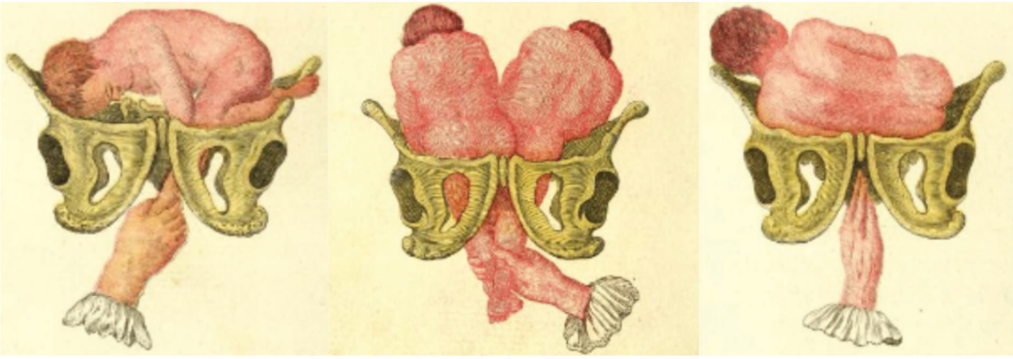

Annexe 9 : La Machine, conservée aujourd'hui au Musée d'Histoire de la Médecine à Rouen

Annexe 10 : Anatomie féminine en toile

Annexe 11 : Foetus

Annexe 12 : Accessoires ajoutés à la Machine

Les jumeaux

Le foetus dans la matrice

La tête d'un enfant mort

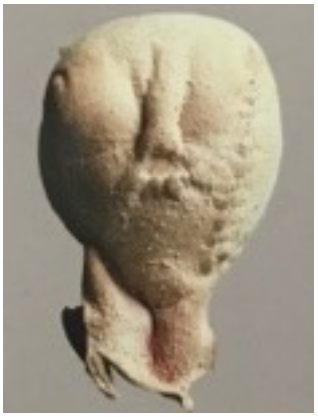

La tête en état de macération

Table des matières

Sommaire 3

Introduction 4

Partie I : Angélique Du Coudray, la réponse aux maux du siècle ? 10

1. Un état des lieux alarmant 10
2. La prise de conscience de l'État et le soutien qui en découle 13
3. Le soutien de l'Église : l'impérieuse nécessité de sauver des âmes innocentes 16

Partie II : Féminité et travail scientifique 20

1. Apprendre et travailler par le biais des hommes 20
2. Être constamment soumise aux critiques 23
3. La féminité au service de l'obstétrique ? 27

Partie III : Angélique Du Coudray, l'art de révolutionner l'enseignement obstétrique ? 31

1. La mise en place des cours par la « sage-femme itinérante » 31
2. L'Abrégé : enseignement traditionnel, apports nouveaux 36
3. La Machine, une innovation pédagogique unique 41

Conclusion 46

Création d'une séquence pédagogique: Angélique Du Coudray, une femme de science 47

Bibliographie 54

Annexes 58

Table des matières 64

Résumé : Le travail et l'oeuvre d'Angélique du Coudray s'épanouissent en un siècle de renouveau des sciences, et notamment de la formation des accoucheuses. La prise de conscience de la forte mortalité des femmes en couche et des nouveaux-nés explique le soutien institutionnel dont bénéficie Madame Du Coudray. Par l'ampleur de son travail, cette femme savante se fait remarquer de ses collègues masculins et subit de nombreuses railleries. Malgré tout, elle marque de son empreinte l'histoire obstétricale grâce à son sens de la pédagogie inouï et inédit.

Étudier l'oeuvre d'une savante du XVIIIème siècle s'intègre parfaitement dans le cadre des nouveaux programmes d'histoire-géographie et permet de remédier à l'invisibilisation des femmes de science.

Mots clés : Angélique Du Coudray (1712-1774), sage-femme, science, technique, femme, pédagogie, XVIIIème siècle.